

PRÉSENTÉ PAR :

- **Maxime Buizard Blondeau,**
membre du conseil
d'administration
- **Jérémy Labbé,**
membre du conseil
d'administration
- **Pierre Meyer,**
membre du conseil
d'administration

RÉDIGÉ PAR :

- **Béranger Perrier,**
conseiller Environnement,
Territoire et Qualité

RAPPORT d'orientation 2024

Construire notre souveraineté,
impulser les transitions



*« Il faut savoir ce que l'on veut.
Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ;
quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire »*

Georges Clemenceau

Table des matières

Introduction.....	6
Partie 1 – Penser l’agriculture française dans un contexte de transitions, de crises et de contraintes	8
I. Dérèglement climatique, équilibres internationaux, agriculture : destins liés	8
1. Anticiper les conditions climatiques de 2050.....	8
2. L’agriculture au cœur des répercussions des tensions internationales.....	9
3. La sécurité alimentaire menacée ?	11
II. Appréhender les transitions à l’œuvre.....	13
1. Démographie mondiale, démographie agricole : tendances opposées.....	13
2. Une diversification des parcours professionnels agricoles et des exigences sociétales plus prégnantes.....	15
3. Une probable reconfiguration des systèmes agricoles sous l’effet des ruptures technologiques à venir.....	18
III. Composer avec une intensification des contraintes.....	20
1. Un cadre réglementaire national et européen plus exigeant	20
2. Des besoins en investissement toujours plus importants.....	21
3. Une disponibilité foncière en question.....	21
Partie 2 – De la nécessité de dresser un cap politique clair pour l’agriculture française.	23
I. Un productivisme agricole rénové et assumé au service de la souveraineté agricole	23
1. La souveraineté agricole comme horizon.....	23
2. Un chemin pour atteindre la souveraineté agricole : le néo-productivisme agricole	26
3. Trois piliers indissociables.....	26
II. Attacher des impératifs à la poursuite de cette ambition.....	30
1. Assurer un meilleur revenu pour les agriculteurs grâce à des entreprises performantes.....	30
2. Conforter le rôle de décideur de l’agriculteur.....	31
3. Défendre une ambition inclusive	31
4. Maintenir des agriculteurs sur l’ensemble du territoire	31
5. Former les agriculteurs	32
III. Moderniser les politiques agricoles pour atteindre notre ambition collective .	33
1. Une planification agricole stratégique.....	33

2. Anticiper, accompagner, réussir le changement.....	34
3. De nouveaux outils de financement.....	36
Partie 3 : comment et avec qui mettre en œuvre cette ambition agricole : déclinaison opérationnelle et propositions.....	40
I. Agriculteurs et salariés : l'humain au cœur des transitions	40
1. Adapter le statut de l'agriculteur actif à l'évolution des entreprises agricoles et accompagner la montée du salariat dans les exploitations	40
2. Améliorer les conditions de travail.....	42
3. Transmission et prise de responsabilités	46
II. Mobiliser les outils fiscaux et fonciers pour renforcer la souveraineté agricole ...	50
1. Préserver le foncier agricole.....	50
2. Mobiliser le foncier agricole	53
3. Réformer la gestion du foncier agricole	57
4. Régénérer et sécuriser le statut du fermage	58
III. Moderniser la gouvernance agricole pour atteindre notre ambition agricole ..	61
1. Pour une remise à plat de nos outils de gouvernance	62
2. Pour une nouvelle approche des mandats professionnels.....	63
3. Pas de démocratie sociale sans corps intermédiaires forts.....	65
Conclusion	66
Récapitulatif des propositions.....	68
Liste des sigles et des abréviations.....	72
Remerciements.....	74
Liste des personnes auditionnées.....	75
Annexes	76
Bibliographie.....	79

Introduction

La souveraineté agricole : comment et avec qui l'atteindre d'ici 2050 ?

Ce rapport d'orientation part d'un constat : depuis la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1992, la France n'a plus de modèle agricole sur lequel se reposer. Le pacte conclu au début des années 1960 entre le monde agricole, l'Etat et la société, visant à produire davantage pour nourrir la population française et combler le retard de productivité de l'agriculture s'est essoufflé.

Il a pourtant répondu aux attentes, rempli les objectifs qui lui ont été assignés et permis à la France de s'affirmer comme une puissance agricole de premier plan. Mais, par manque de courage, de volonté ou de vision, ce pacte n'a pas su s'adapter aux enjeux nouveaux et se trouve caduc depuis trois décennies.

La réforme Mac Sharry de 1992, par la réorientation profonde des modalités de soutien, l'instauration du principe du découplage des aides ainsi que celui du verdissement, a constitué une rupture majeure, un tournant historique. Un tournant que les mondes politiques et agricoles français n'ont pas su saisir pour dessiner un nouveau modèle. Nous payons aujourd'hui les conséquences de cette opportunité manquée. Subissant des injonctions souvent contradictoires et soumis à d'innombrables exigences, les agriculteurs naviguent à vue.

C'est précisément ce flou que nous entendons dissiper en définissant une nouvelle ambition pour l'agriculture française et en proposant un chemin à emprunter pour la faire advenir d'ici à 2050, soit à l'échelle d'une génération. Une conviction anime en effet les réflexions détaillées dans les pages qui vont suivre : les 25 prochaines années seront décisives pour conforter notre souveraineté agricole et préserver l'excellence productive française. Des choix stratégiques, probablement douloureux mais nécessaires, devront être ainsi opérés avec force et détermination.

De telles décisions se justifient au regard de la situation dans laquelle nous nous trouvons et des défis, notamment climatiques, qui nous entourent. Les réalités, complexes, diverses, dépendantes les unes des autres, nécessitent d'agir maintenant plutôt que de réagir trop tard. Pour qui ambitionne de tracer un nouveau projet, aller au-devant des événements afin de ne pas les subir est essentiel.

Regardons les choses en face. Le monde dans lequel ont vécu et travaillé nos prédécesseurs, et pour lequel ils ont édifié certains modes d'organisation, est révolu. Cela nous impose d'interroger nos préconceptions et nos lignes de conduite. Mais pour changer, il nous faut comprendre ce qui autour de nous a changé ou va changer, et ce qui va continuer à se transformer. Il nous faut, en somme, penser l'agriculture française dans un contexte de transitions, de crises, de contraintes mais aussi d'opportunités.

L'héritage forgé par les générations d'adhérentes et d'adhérents qui se sont succédé depuis 1957 prouve que Jeunes Agriculteurs (JA) a la capacité de porter ces changements. Notre syndicat ne s'est jamais résigné devant les facteurs d'inertie qu'il a pu rencontrer, au premier rang desquels se trouve le risque de l'immobilisme. Nos prédécesseurs ont su appréhender les mutations, les évolutions de la société et de la technique sans jamais céder à l'attentisme. Il nous appartient aujourd'hui de poursuivre cette démarche avec le même souci de bousculer l'ordre des choses, d'aiguiller la réflexion.

Le projet que nous, Jeunes Agriculteurs, souhaitons dessiner doit s'adosser à des principes intangibles qui guideront nos propositions et notre action. Assurer une agriculture plurielle et diverse sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer, reconnaître le travail et le savoir-faire agricoles par la construction d'un prix rémunérateur, faire de l'agriculture un métier humainement vivable, garantir le droit à une alimentation sûre, valoriser nos systèmes déjà vertueux et orienter les autres systèmes vers des pratiques plus durables constituent autant de boussoles politiques à suivre. Face à ces enjeux, une remise en question des organisations professionnelles agricoles (OPA) sera nécessaire.

Naturellement, ce rapport d'orientation ne prétend pas délivrer, à lui seul, les réponses à toutes les difficultés rencontrées par les agriculteurs. Il s'inscrit dans la continuité et en complément des réflexions conduites par Jeunes Agriculteurs ces dernières années. En cela, ce rapport doit être appréhendé comme une pierre supplémentaire apportée au combat du monde agricole.

Partie 1 – Penser l’agriculture française dans un contexte de transitions, de crises et de contraintes

I. Dérèglement climatique, équilibres internationaux, agriculture : destins liés

1. *Anticiper les conditions climatiques de 2050*

➤ Une trajectoire inquiétante du réchauffement planétaire et des conséquences déjà palpables en France et dans le monde

Le changement climatique est aujourd’hui une évidence, une réalité avec laquelle nous devons composer quotidiennement dans nos exploitations. Si ce phénomène a longtemps été négligé, voire relégué au second plan, les conséquences de plus en plus importantes de celui-ci nous obligent à l’intégrer à nos réflexions¹.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soulignait en 2023 que le réchauffement global de 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle sera atteint dès le début des années 2030, et ce quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Le respect de l’objectif érigé lors de l’accord de Paris en décembre 2015 de limiter le réchauffement mondial « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels, et en poursuivant l’action menée pour le limiter à 1,5°C » nécessite un pic des émissions de GES en 2025 au plus tard puis une décroissance jusqu’à atteindre la neutralité carbone en 2050. Sans présager du futur mais en faisant preuve de lucidité, nous pouvons considérer que cet objectif ne sera pas tenu.

Déjà visibles, les implications du changement climatique vont s’accroître au fur et à mesure du réchauffement global. Au niveau mondial, nous constatons la fonte des glaces qui participe à l’augmentation de l’acidité des eaux ainsi qu’à l’augmentation du niveau des mers, elle-même engendrant l’érosion du littoral. A plus ou moins long terme, ce sont des territoires entiers qui sont menacés de submersion.

La hausse des températures mondiales entraîne une perturbation du cycle de l’eau. Les projections du GIEC soulignent en effet que de forts bouleversements sont à l’œuvre concernant la pluviométrie avec une disparité inter et intra-annuelle accrue, une augmentation des précipitations aux pôles et autour de l’équateur et des déficits de précipitations dans certaines régions du monde, dont la zone méditerranéenne. Les épisodes de fortes pluies et de tempêtes vont s’intensifier tout comme les périodes humides et sèches. Combinées aux canicules, ces dernières seront favorables aux

¹ Rapport d’orientation 2023, Jeunes Agriculteurs. « Agriculture et climat : les changements d’aujourd’hui deviennent les solutions de demain »

incendies de forêt².

➤ **Nouvelle donne climatique et reconfigurations à venir**

La France n'est pas épargnée par le changement climatique comme l'a rappelé notre Rapport d'orientation 2023. Soumis à une hausse des températures, une transformation des régimes de précipitations – c'est-à-dire la répartition géographique ainsi que la distribution des chutes de pluie au cours de l'année – et à une multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, le territoire national connaît déjà et va connaître de profondes métamorphoses. Les biogéographies des cultures vont ainsi nécessairement évoluer du fait de la remontée des conditions climatiques du sud vers le nord, symbolisée par l'aridification du Sud et de la méditerranéisation³ de la partie intermédiaire de la France.

Tous ces éléments fragilisent les écosystèmes. Ils mettront à l'épreuve les limites physiologiques des plantes et des animaux, pouvant conduire à des baisses de production voire au dépérissement des végétaux. A ce titre, la question de l'accès et de l'usage de l'eau sera déterminante.

Mais à l'inverse, de nouvelles opportunités peuvent émerger : le changement climatique permettra à des cultures de s'implanter dans des zones où, historiquement, elles n'étaient pas présentes. L'exemple de la culture de la vigne est particulièrement éclairant puisqu'elle commence à se développer dans de nouvelles régions, au nord et à l'ouest du pays.

Cette nouvelle donne climatique reconfigurera les territoires, les productions et, par la force des choses, les entreprises agricoles. La capacité des Etats, y compris la France, à produire et à nourrir leur population à l'horizon 2050 doit ainsi être envisagée sous le prisme de la pression climatique et des déséquilibres géopolitiques qu'elle provoque.

2. L'agriculture au cœur des répercussions des tensions internationales

L'agriculture se trouve au cœur des politiques de puissance des Etats. La capacité à peser sur les affaires du monde coïncide en effet avec la capacité de produire de l'alimentation. La notion de puissance est ici entendue comme « la capacité de faire, la capacité de faire faire, la capacité de refuser de faire et la capacité d'empêcher de faire »⁴.

Afin de permettre à ces « capacités » de s'affirmer, l'agriculture figure parmi les leviers d'action privilégiés. Perçue comme un élément-clé de leur souveraineté, l'agriculture fait l'objet d'une protection particulière des Etats qui veillent par ailleurs à l'intégrer à leur stratégie d'influence. A l'image de l'Europe avec la PAC, de nombreuses nations ont déployé d'importants moyens pour leur agriculture, car elle dimensionne leur sûreté

² Synthèse du sixième rapport de synthèse du GIEC, The Shift Project, Mars 2023

³ Rapport d'information, « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée », Ronan DANTEC et Jean-Yves ROUX, Sénat, 16 mai 2019.

⁴ Serge Sur, Relations internationales, 7^e édition refondue, 2021.

nationale et prend part à leur diplomatie⁵.

Le premier exemple qui illustre ce phénomène est celui du Brésil. Le pays s'est affirmé à l'échelle internationale en grande partie grâce à son agriculture, source d'importantes exportations de viande et de soja. Celle-ci lui a permis de dominer les marchés mondiaux et de rejoindre le cercle des « puissances qui comptent ».

La Chine fournit un autre exemple significatif d'un pays dont le projet de conforter sa puissance s'adosse à une stratégie agricole ambitieuse. Son premier axe consiste à préserver les capacités de production, notamment céréalières, tout en freinant les atteintes aux ressources foncières et hydriques. Le but est de restaurer les capacités de production domestiques et ainsi renforcer sa sécurité alimentaire sur le long terme. Le deuxième pilier de cette politique encourage les investissements à l'étranger pour sécuriser les importations et conserver le contrôle de l'offre⁶.

Ces volontés de puissance s'inscrivent dans un contexte international fortement dégradé depuis le début du siècle. Les conflits et les foyers d'instabilité se sont globalement multipliés depuis la fin de la Guerre froide, n'épargnant aucun continent. Cet état de fait contredit la théorie dominante des années 1990 avançant que la démocratie et l'économie de marché parviendraient à apaiser durablement les relations internationales⁷. La mondialisation a, au contraire, par ses excès ou ses insuffisances, alimenté la persistance des rivalités géopolitiques au centre desquelles se trouve bien souvent la question agricole.

Par la dérégulation des marchés et la sacralisation de la libre concurrence, la mondialisation a participé à intensifier la compétition entre les Etats. Une compétition fondée sur la recherche de coûts de production amoindris et dans laquelle les exigences sociales et environnementales sont à géométrie variable. Cette configuration touche directement les produits agricoles et par prolongement les agriculteurs⁸ et leurs revenus.

L'Union européenne (UE), particulièrement docile aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et soumise au dogmatisme du libre-échange dérégulé, s'est montrée naïve. Outre son industrie, sacrifiée au nom de principes prescrits outre-Atlantique, elle a durablement affaibli son agriculture par son incapacité à protéger ses marchés intérieurs de concurrences déloyales, tant sur les normes que sur les coûts de production, et en l'utilisant comme monnaie d'échange lors de la signature de traités internationaux.

⁵ Sébastien Abis. « L'agriculture dans le monde voit son importance renforcée et sa puissance déplacée », Sébastien Abis éd., Le Déméter 2019. IRIS éditions, 2019, pp. 11-18.

⁶ Jean-Marc Chaumet, « La politique agricole chinoise : changement de cap pour un même objectif », Économie rurale, 372 | 2020, 153-170

⁷ Pierre Blanc et Thierry Pouch. « Un monde plus instable, radicalement incertain et sans gouvernance réelle : l'agriculture comme démonstration », Sébastien Abis éd., Le Déméter 2019. IRIS éditions, 2019, pp. 19-38.

⁸ Dans ce rapport nous parlerons « d'agriculteurs ». Avec ce terme nous faisons référence aux agriculteurs et agricultrices quels que soient leurs productions et leurs modes de production

Jeunes Agriculteurs constate le retour d'une forme de patriotisme communautaire, voire de protectionnisme européen, au moins dans les discours.

Cependant, quelques signes laissent penser que nous entamons une nouvelle phase de la mondialisation. Au monde global semble se succéder un monde plus continental, structuré autour d'un affrontement entre grands ensembles régionaux⁹ ; où nos vieilles démocraties occidentales doivent se réveiller face aux pays émergents pleins d'ambition. Cette tendance pourrait être renforcée par le retour d'un protectionnisme¹⁰, voire un isolationnisme, répondant à la fois aux demandes des citoyens et à la volonté des Etats de contrer leurs concurrents qui se livrent au dumping¹¹. La loi américaine Inflation Reduction Act (IRA) de 2022 qui permet de subventionner le « made in America » au mépris des règles de l'OMC et au détriment des intérêts européens, est un exemple récent. Avec ce plan de réforme, les Etats-Unis ont mobilisé près de 370 milliards de dollars dans le but de circonscrire la montée en puissance chinoise.

Face à cette multipolarisation, l'Europe n'est plus le centre de gravité des relations internationales. Néanmoins, dans le domaine agricole et alimentaire, l'UE reste un point de repère majeur sur la scène internationale notamment grâce à son triptyque quantité-qualité-diversité qui lui permet de tirer son épingle du jeu. Il ne s'agit cependant pas d'une conquête définitive et, d'ici à 2050, l'UE aura à s'affirmer pour ne pas subir les dynamiques internationales qui menacent de déclassement les agricultures du Vieux-Continent.

Cet enjeu pose la question de l'avenir de l'Union européenne et, ce faisant, de ses futurs contours à l'heure où l'Ukraine et la Moldavie frappent à la porte tandis que les Balkans¹² souhaitent également intégrer l'UE. Si les 27 Etats membres ont voté l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie en décembre 2023, il n'en demeure pas moins que des réformes substantielles de l'UE sont nécessaires. Alors que les disparités internes sont déjà fortes, un nouvel élargissement changerait radicalement la physionomie agricole, économique, sociale et politique de l'Union.

3. La sécurité alimentaire menacée ?

Comment allons-nous manger demain et qui produira notre nourriture ? Pour les Occidentaux que nous sommes, cette question peut sembler hors de propos, voire anachronique, tant nous avons été habitués à bénéficier d'une nourriture abondante, variée et accessible financièrement. Cette chance n'est pas partagée par tous les êtres humains de la Terre¹³.

⁹ Auditions réalisées dans le cadre du Rapport d'orientation 2024.

¹⁰ Auditions réalisées dans le cadre du Rapport d'orientation 2024.

¹¹ Pratique consistant à abaisser les contraintes légales en matière de fiscalité, de protection sociale ou de protection de l'environnement par un Etat pour avoir un avantage concurrentiel.

¹² Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie

¹³ Rapport d'orientation 2022, « Pour une convergence entre les attentes du consommateur et la pérennisation des filières agricoles », Jeunes Agriculteurs.

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2,4 milliards de personnes n'avaient pas accès à une alimentation nutritive, sans danger pour la santé et en quantité suffisante tout au long de l'année en 2022¹⁴. Plus particulièrement, la FAO estime « qu'entre 691 millions et 783 millions de personnes dans le monde ont souffert de la faim en 2022. »¹⁵

L'incidence du changement climatique sur la sécurité alimentaire mondiale est notable. Il réduit les rendements de cultures dans certaines régions du monde et perturbe les ressources en eau. Au Sahel par exemple, plusieurs analyses prospectives montrent que d'ici à 2050, sans mesures d'adaptation suffisantes, d'importantes baisses de productions céréalières surviendront. Elles seront potentiellement associées à une pénurie alimentaire, synonyme de famine comme ce fut le cas en 2021 au Niger. Une sécheresse combinée à des infestations de cultures a en effet fait chuter la production céréalière annuelle du pays de 38 %, entraînant plus de 2,5 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire¹⁶.

Ces épisodes de grande crise agricole régionale, dont l'ampleur et la récurrence ne feront que s'accroître, seront source de grands risques pour la France et l'Europe. Si nous ne sommes pas capables d'assurer au continent africain, au Proche et au Moyen-Orient un approvisionnement sûr en alimentation, cela provoquera des tragédies humaines et des vagues migratoires d'une ampleur inédite¹⁷.

Le changement climatique, en ce qu'il entretient une incertitude sur les récoltes, contribue également à augmenter la volatilité des prix des produits agricoles. Avec des niveaux de production plus faibles que prévu, les populations de nombreux pays seront confrontées à une inflation élevée des prix des denrées alimentaires.

Réfléchir à l'horizon 2050 implique nécessairement de réfléchir aux conditions d'une mise en œuvre effective du droit à l'alimentation dans un contexte où le changement climatique n'est que le révélateur de défis structurels plus profonds. Les grandes tendances, qu'elles soient démographiques, géopolitiques, socio-économiques ou environnementales, font peser de nouveaux risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Face à des besoins alimentaires croissants, l'offre sera fortement sollicitée entraînant, de fait, des conflits d'usage.

¹⁴ Résumé de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. FAO

¹⁵ Ibid

¹⁶ Rapport national sur le climat et le développement, Groupe de la Banque mondiale – Région du G5 Sahel, juin 2022.

¹⁷ Auditions réalisées dans le cadre du Rapport d'orientation 2024.

Les tensions autour de l'agriculture et de l'alimentation sont donc appelées à s'amplifier. La France et l'Europe l'ont constaté à l'occasion de la guerre en Ukraine, qui génère des effets en cascade depuis 2022. De nombreux pays dépendaient de la production et des exportations de céréales et d'huile de l'Ukraine, devenue une superpuissance agricole au cours des dernières décennies. L'invasion russe est venue fragiliser les flux d'approvisionnement de plusieurs nations et, par conséquent, leur sécurité alimentaire. Par ailleurs, la Russie, elle-même géant agricole, n'hésite pas à menacer les Etats qui dépendent de son blé de rupture de liens commerciaux¹⁸. Il convient dès lors de prendre en considération ces vulnérabilités afin de les limiter, les maîtriser voire les résorber.

Plus largement, c'est la capacité réelle des Etats européens à influencer le cours des affaires du monde qui est à réévaluer. Même s'il faut admettre des interdépendances inévitables, l'Europe a vu que, dans certains domaines comme l'agriculture ou l'énergie, s'en remettre aux autres pouvait être paralysant. Ne perdons pas de vue que l'agriculture et les produits agricoles sont des leviers d'influence ou de coercition que les Etats mobilisent selon leurs intérêts géostratégiques. Dans les décennies qui viennent, l'un des défis de l'Union européenne sera de bâtir son autonomie agricole afin de ne pas dépendre d'autres puissances pour alimenter ses citoyens et garantir sa souveraineté.

II. Appréhender les transitions à l'œuvre

1. Démographie mondiale, démographie agricole : tendances opposées

L'agriculture est à la fois au cœur des tensions et des transitions, une double facette qui rend l'équation alimentaire difficile à résoudre notamment au regard des perspectives d'évolutions de la démographie mondiale. Entre le début des années 1930 et 2020, la planète est passée de 2 à 8 milliards d'habitants¹⁹, soit un quadruplement en moins d'un siècle. Elle n'en comptait qu'un milliard en 1800. Selon les différentes projections démographiques, la population mondiale devrait continuer à croître et approcher les 10 milliards en 2050. A cette date, l'Asie représentera la moitié de la population mondiale et l'Afrique un quart²⁰. Pour sa part, l'Amérique du Sud comptera environ 760 millions d'habitants.

¹⁸ Jean-Marc Chaumet et Jean-Jacques Hervé. « Diplomatie agricole, une arme dans les relations internationales », Sébastien Abis éd., Le Déméter 2023. IRIS éditions, 2023, pp. 95-114.

¹⁹ La population mondiale va-t-elle continuer à augmenter, stagner ou décroître ? - Focus - Les mémos de la démo. (s. d.). Ined - Institut national d'études démographiques.

²⁰ Rapport d'orientation 2022, « Pour une convergence entre les attentes du consommateur et la pérennisation des filières agricoles », Jeunes Agriculteurs.

➤ **Quelle répartition géographique de la démographie ?**

Comme le montre l'Institut national d'études démographiques (INED), l'une des grandes évolutions à venir est l'accroissement important de la population de l'Afrique. Elle pourrait quadrupler en l'espace d'un siècle, passant d'un milliard d'habitants en 2010, à 2,5 milliards en 2050 pour dépasser les 4 milliards en 2100. Alors qu'actuellement, un humain sur six vit en Afrique, ce sera probablement plus d'un sur trois à la fin du siècle. L'Inde et la Chine seraient les pays les plus peuplés en 2050 avec respectivement, 1,6 milliard et 1,3 milliard d'habitants.

A côté de ces géants, l'Union européenne ressemble à un nain démographique avec ses 447 millions d'habitants en 2020, soit 7% de la population ou un humain sur quinze. A l'horizon 2050, l'UE devrait vraisemblablement abriter un humain sur vingt soit 5% de la population mondiale. Toujours selon l'INED, la France, avec ses 67 millions d'habitants, en abrite un peu moins d'un pour cent (0,9 %). Un chiffre qui devrait rester stable d'ici le milieu du siècle (0,8 % en 2050).

Dans plus de la moitié des pays de l'Union européenne, les décès sont plus nombreux que les naissances, mais la population continue souvent d'augmenter en raison d'un excédent migratoire²¹.

➤ **Vers un vieillissement démographique ?**

Le vieillissement démographique est un phénomène mondial. Il s'explique par la transition démographique en cours, c'est-à-dire à l'adoption de la famille réduite et à l'allongement de la durée de vie. L'INED indique qu'il sera l'un des phénomènes sociaux les plus décisifs du siècle et qu'il concernera tous les continents.

En 2020, l'âge médian²² en France était de 42 ans et selon les Nations unies il sera de 46 ans en 2050. A titre de comparaison, l'âge médian de la population mondiale était de 31 ans en 2020 et sera de 36 ans en 2050. Il varie toutefois fortement entre les pays. Par exemple, le Niger sera le pays démographiquement le plus jeune avec un âge médian de 19 ans tandis que la Corée du Sud sera, avec 56 ans d'âge médian, le pays démographiquement le plus vieux.

Cette évolution démographique, et les changements de régime alimentaire qu'elle soutient²³, se combine inévitablement avec une augmentation de la demande alimentaire d'ici 2050, variant de +35 à +60 % selon les estimations de Nature Food de janvier 2024²⁴. Elle doit également s'appréhender au regard de l'évolution de la démographie agricole.

²¹ Différence entre les entrées de migrants et les sorties.

²² L'âge médian de la population, qui divise la population en deux parties numériquement égales (l'une plus jeune, et l'autre plus âgée), est un indicateur du degré de vieillissement démographique.

²³ Rapport d'orientation 2022, « Pour une convergence entre les attentes du consommateur et la pérennisation des filières agricoles », Jeunes Agriculteurs.

²⁴ Gerber, J.S., Ray, D.K., Makowski, D. et al. Global spatially explicit yield gap time trends reveal regions at risk of future crop yield stagnation. Nat Food (2024).

➤ Une diminution de la population agricole et des exploitations

Les effectifs agricoles, au sens des exploitants agricoles, connaissent depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale un amenuisement et un vieillissement continus. En 1945, le secteur agricole français employait un tiers des actifs ; un quart en 1955 et un cinquième en 1962. La part des exploitants dans l'emploi total est ensuite tombée à 7,1 % en 1982 selon l'INSEE pour ne représenter plus que 1,5 % en 2021. En données brutes, entre 1982 et 2020, le nombre d'agriculteurs exploitants et co-exploitants est passé de 1,6 million à environ 496 000²⁵. L'amenuisement du nombre d'actifs agricoles s'incarne aussi dans la diminution du nombre d'exploitations, on en dénombrait 1,5 million en 1970, 664 000 en 2000 contre 389 000 en 2020²⁶.

Le déclin démographique s'est accompagné d'un vieillissement de la population agricole à tel point que jamais l'agriculture française n'a compté aussi peu de jeunes dans ses rangs²⁷. Le Recensement général de l'agriculture montre qu'en 2020, la moitié des exploitants agricoles avait 55 ans ou plus. Conséquence, dans la décennie qui vient, près de 50 % des chefs d'exploitation, soit environ 196 000 personnes, auront l'âge de partir à la retraite.

Le constat d'un double amenuisement valant pour la France se retrouve dans l'ensemble des Etats de l'Union européenne. Selon les données Eurostat de 2021, près de 58 % des exploitations européennes sont gérées par des exploitants de plus de 55 ans. Le nombre d'exploitations agricoles européennes a, par ailleurs, diminué de 4,2 millions entre 2005 et 2016 (soit -28,6 %), pour atteindre un peu moins de 10,5 millions d'exploitations²⁸. Dans la plupart des pays, la démographie agricole impose donc la question du renouvellement des générations en agriculture comme un enjeu majeur de la prochaine décennie.

2. Une diversification des parcours professionnels agricoles et des exigences sociétales plus prégnantes

➤ La place du salariat et un rapport au travail différent

Les différentes évolutions économiques, sociales, organisationnelles posent de façon cruciale la question du travail agricole. Plusieurs facteurs y participent : augmentation de la taille des exploitations, réduction de la place de l'aide familiale, essor de la prestation de services et de la sous-traitance.

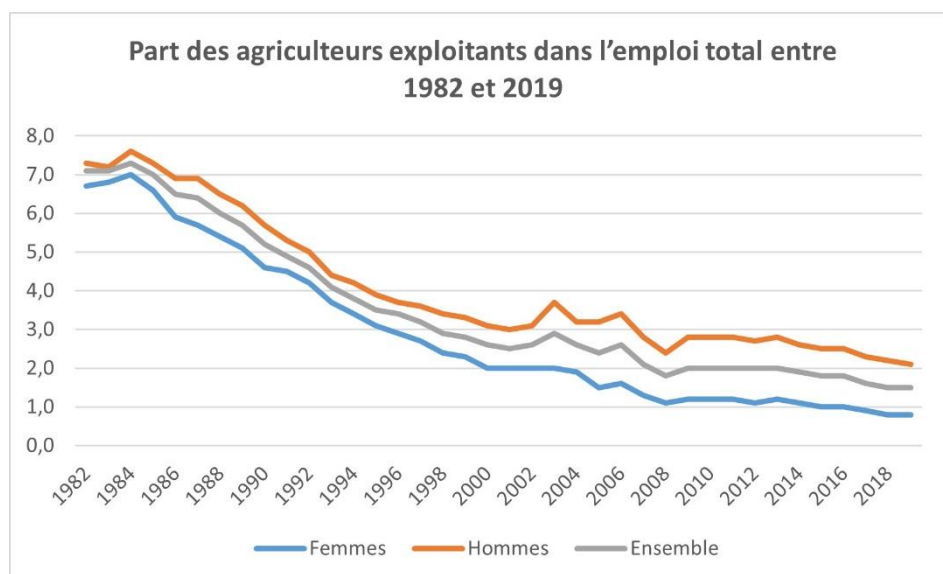
²⁵ Recensement agricole, 2020

²⁶ Rapport de la Cour des comptes, La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles, 2023.

²⁷ Purseigle François, Hervieu Bertrand. Une agriculture sans agriculteurs. Presses de Sciences Po, 2022.

²⁸ A noter également que l'Union européenne compte plus de 8,6 millions d'agriculteurs en 2021, selon les données d'Eurostat. La Roumanie est le pays le plus agricole de l'UE, avec 1,8 million de paysans. Il devance la Pologne (près de 1,5 million d'agriculteurs) et l'Italie (830 000).

Ce faisant, le salariat occupe une place grandissante comme le soulignent les chiffres du recensement agricole de 2020 indiquant que le recours à une main-d'œuvre salariée extérieure à la famille s'est accru de 10 % lors de la décennie précédente, passant de 155 000 salariés permanents en 2010 à 170 400 en 2020.



Lecture : en 2019, 2,1 % des hommes en emploi sont agriculteurs exploitants.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

La Cour des comptes relève ainsi que le « modèle prépondérant aujourd'hui repose sur une combinaison entre travail familial, salarié et prestations externes. L'unité de travail reste circonscrite et majoritairement familiale, mais les chefs d'exploitation travaillent désormais souvent seuls et recourent davantage au salariat dès lors que les conjoints d'agriculteurs travaillent de moins en moins à la ferme pour exercer une activité extérieure. »²⁹

A ces éléments s'ajoute une reconfiguration profonde du rapport au travail qui touche toutes les catégories de la société. De nombreuses études montrent que les individus attachent une plus grande importance à l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle que par le passé. Cela ne veut pas pour autant dire que les Français ne veulent plus travailler, ils sont près de 70 % à affirmer que le travail est « très important » pour eux selon les derniers résultats d'enquête³⁰. Leurs attentes professionnelles à l'endroit du travail peuvent se décliner autour de trois grands piliers : bien gagner sa vie ; avoir un travail intéressant ; avoir des relations sociales et une bonne ambiance de travail. Il convient de noter que si les attentes des jeunes ne diffèrent pas de celles des plus âgés, elles sont cependant plus intenses.

²⁹ Rapport de la Cour des comptes, La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles, 2023.

³⁰ Maëlizig Bigi, Dominique Méda, Prendre la mesure de la crise du travail en France, 2023.

La classe agricole est aussi traversée par ces nouvelles aspirations professionnelles. Devenir des actifs « comme les autres », bénéficiant des mêmes acquis sociaux, est un désir partagé par un nombre croissant d'agriculteurs et agricultrices. Ainsi, l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale, la pénibilité au travail, la protection sociale, la rémunération sont autant de paramètres à prendre en compte pour attirer de nouveaux actifs mais aussi retenir ceux faisant déjà partie du monde agricole.

➤ **Mobilité et transitions professionnelles**

Mais ces éléments ne suffisent pas à expliquer, à eux seuls, la reconfiguration en cours du rapport au travail. La société française devient de plus en plus mobile. France Travail, anciennement Pôle Emploi, estime que les jeunes actifs d'aujourd'hui changeront en moyenne 13 à 15 fois d'emploi au cours de leur vie. Les raisons peuvent cependant varier : soit les individus « zappent » d'un emploi à l'autre en fonction de leurs envies et de leur degré de satisfaction, soit ils subissent les effets de la précarisation du marché du travail. Une enquête de l'Observatoire des trajectoires professionnelles a montré qu'en 2018, un actif sur trois a connu une transition professionnelle, contre un sur quatre l'année précédente. Ces transitions concernent 80 % des 18-26 ans contre moins de 50 % auparavant ³¹.

Tandis que la société française devient de plus en plus mobile, l'agriculture – qui a longtemps fait figure d'exception par la faible mobilité professionnelle des chefs d'exploitation – semble s'intégrer elle aussi au mouvement. Ces mobilités s'observent principalement de deux façons, la première étant l'entrée de plus en plus fréquente dans le métier d'agriculteur après d'autres expériences professionnelles. Selon Chambres d'agriculture France, 60 % des candidats à l'installation sont non issus du monde agricole (NIMA).

La seconde observation correspond à la hausse des départs précoces (c'est-à-dire avant 55 ans) du métier de chef d'exploitation. En effet, comme l'ont relevé le Centre d'études et de prospective et l'Agence de Services et Paiement, entre 2013 et 2015, 28 % des départs sont intervenus avant 55 ans. L'augmentation des sorties précoces nécessite donc de porter une attention particulière aux transitions professionnelles en accompagnant davantage les reconversions des agriculteurs souhaitant cesser leur activité.

Penser l'agriculture à l'horizon 2050 impose de sortir du schéma classique de l'installation familiale. Il faut considérer l'ensemble des actifs agricoles, y compris salariés, et les nouveaux entrants. Il s'agit de manière parallèle d'envisager la carrière agricole non plus seulement comme un projet pour toute une vie mais pouvant être une étape dans le parcours professionnel et humain des individus.

³¹ Évolution des modes de travail, défis managériaux : comment accompagner entreprises et travailleurs ? Rapport d'information n° 759 (2020-2021), déposé le 8 juillet 2021, Sénat.

3. Une probable reconfiguration des systèmes agricoles sous l'effet des ruptures technologiques à venir

➤ **Automatisation et robotique**

En 2017, une équipe de chercheurs britanniques de l'université Harpers Adams est parvenue à cultiver un hectare d'orge uniquement au moyen de robots et de véhicules autonomes. Cela pourrait-il augurer d'une agriculture sans agriculteurs, c'est-à-dire sans travail humain direct, dans les décennies qui viennent ? Ce n'est pas à exclure mais il est plus probable que l'automatisation transformera d'abord les tâches dites routinières comme la traite, l'alimentation, les semis, les travaux dans les champs, etc. Les missions de pilotage, d'analyse, de stratégie incomberont, quant à elles, toujours à l'agriculteur dans le futur.

Cette tendance semble être confirmée par l'Observatoire des usages du numérique en agriculture qui relève qu'entre 2018 et 2023, le nombre de robots en activité dans la production végétale a augmenté d'environ 500 unités (passant d'environ 100 à environ 600 en cinq ans)³². Sur la même période, le nombre de robots en activité dans la production animale a augmenté de 80 % (d'environ 10 000 unités à 18 000 unités). Le manque de main-d'œuvre, le gain de confort de travail, la précision des données récoltées et les enjeux environnementaux sont les principaux facteurs qui guident les exploitants à s'équiper de ces outils. A l'inverse, le coût d'achat et de maintenance ; la capacité à amortir ces investissements face aux incertitudes économiques et techniques ; le manque de formation ; l'adaptation des pratiques et l'aspect réglementaire apparaissent comme des freins à leur mise en place dans les fermes.

➤ **L'agriculture de précision**

En parallèle se développe l'agriculture de précision qui est vue comme un axe de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'usage des produits phytosanitaires³³. Les systèmes d'agriculture de précision permettent aux agriculteurs de disposer de données en temps réel sur l'état de leurs cultures, de leurs sols et des conditions environnementales pour adapter au mieux leurs pratiques. Ces données peuvent être collectées par des capteurs placés dans les champs ou par d'autres dispositifs comme des satellites et des drones.

➤ **Les biotechnologies**

Selon la FAO, le terme biotechnologie désigne « toute technique qui utilise des organismes ou des substances vivantes qui en sont issues pour élaborer ou modifier un produit à des fins pratiques ».

³² Observatoire des usages du numériques en agriculture :

<https://agrotic.org/observatoire/2023/05/16/usages-des-robots-en-agriculture-2023/>

³³ Rapport d'orientation 2023, « Agriculture et climat : les changements d'aujourd'hui deviennent les solutions de demain », Jeunes Agriculteurs.

Les biotechnologies agricoles englobent donc un large éventail de technologies appliquées dans les cultures, l'élevage ou encore l'agro-industrie. Cela peut aller des techniques à « faible niveau technologique » telles que l'insémination artificielle ou les techniques de fermentation, qui sont déjà bien ancrées dans les pratiques agricoles courantes, à des approches à plus « haut niveau technologique » comme celles basées sur l'ADN et les modifications génétiques par exemple.

Ces dernières ouvrent des perspectives agronomiques prometteuses, notamment dans un contexte de changement climatique. Comme étudié dans le Rapport d'orientation 2023, un certain type de biotechnologie, appelé NBT (New breeding techniques) pourrait permettre d'obtenir des variétés résistantes face à des maladies ou des ravageurs qui se déplaceront dans le futur à mesure de l'évolution du climat³⁴.

➤ **L'intelligence artificielle, une révolution à venir ?**

La transformation numérique que nous connaissons depuis le début du siècle n'est probablement pas achevée. D'ici à 2050, l'intelligence artificielle (IA) va déclencher une révolution d'ampleur dans le monde agricole dont les effets seraient plus spectaculaires que ceux produits par la robotisation et l'automatisation³⁵.

Il existe deux principales catégories d'IA, la générative et la prédictive. En se fondant sur un ensemble de données et d'informations préalables, l'IA générative produit de façon autonome des contenus uniques à chaque fois. Elle vise à créer de nouvelles données qui ressemblent à celles créées par des humains. L'IA prédictive est conçue pour accélérer la prise de décision en aidant l'utilisateur à opérer des choix stratégiques éclairés. Plus concrètement, elle vise à identifier des modèles, anticiper des comportements et prévoir des situations futures en s'appuyant sur l'analyse statistique.

L'IA est déjà utilisée pour analyser en temps réel la qualité de la production (ex : pour améliorer le tri des grains) mais aussi pour affiner les itinéraires agronomiques ou zootechniques. A l'avenir, l'IA pourrait tenir un rôle de conseil voire d'assistant des agriculteurs en croisant une masse considérable de données (météorologiques, recherches universitaires, agronomiques, etc.) afin de les aider dans la prise de décision stratégique. Elle pourrait également remplir des tâches administratives, notamment en matière déclarative, et ainsi alléger les exploitants de cette charge.

³⁴ Rapport d'orientation 2023, Jeunes Agriculteurs. « Agriculture et climat : les changements d'aujourd'hui deviennent les solutions de demain »

³⁵ Auditions réalisées dans le cadre du Rapport d'orientation 2024.

L'IA ouvre un champ des possibles pour la profession agricole mais il n'en demeure pas moins qu'elle comporte des risques. Le premier d'entre eux relève de la propriété, de la protection et de l'usage des données. Les données font déjà l'objet de transactions monétisées et il est probable que celles-ci connaissent une financiarisation accrue dans les décennies qui viennent à tel point que certains acteurs souhaitent les intégrer en tant qu'actifs dans les entreprises. C'est notamment pour répondre à cet enjeu que Jeunes Agriculteurs a initié, aux côtés de la FNSEA³⁶, la charte Data-Agri visant à encadrer les questions de la propriété, du partage et de l'usage de ces données.

Ces innovations redéfiniront les contours du métier agricole, l'organisation du travail, la taille des exploitations et les structures de production. Simultanément, par les gains de productivité qu'elles engendrent, elles renforceront la compétitivité des exploitations.

III. Composer avec une intensification des contraintes

1. Un cadre réglementaire national et européen plus exigeant

La crise agricole mise en évidence par le mouvement d'une ampleur inédite de l'hiver 2023-2024 provient de facteurs multiples. Mais l'un d'entre eux se distingue des autres : il s'agit de l'avalanche de normes, la surabondance des réglementations, qui pénalisent la compétitivité des exploitations et décourage les agriculteurs.

Jeunes Agriculteurs a établi ce constat d'une « overdose normative » et s'inquiète de l'intensification des contraintes réglementaires, accentuée par la décentralisation. En effet, chaque nouvelle stratégie nationale ou européenne, chaque nouvelle loi accroît les contraintes imposées aux agriculteurs.

Ces dernières années, ce sont les réglementations environnementales qui se sont renforcées pour répondre aux impératifs de lutte contre les pollutions, de protection de la qualité des eaux, de protection des espèces protégées, de protection de la biodiversité, de la préservation des sites et paysages, etc. Ces réglementations sont diverses et peuvent être de l'ordre de l'autorisation administrative délivrée après une procédure d'évaluation des risques ; de restrictions relatives à certaines pratiques ; de zonages ; d'interdictions de moyens de protection.

Outre les normes environnementales, l'agriculture doit composer avec des normes de plus en plus strictes destinées à assurer la protection du consommateur. Le droit de la consommation exerce ainsi une influence majeure sur l'activité agricole et produit une standardisation des productions.

Bien que l'excès de normes soit coûteux pour les exploitations et handicape la Ferme France, les agriculteurs ne demandent pas une dérèglementation massive. Ils souhaitent simplement disposer des mêmes règles que leurs concurrents européens et travailler dans un cadre stabilisé.

³⁶ Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

2. Des besoins en investissement toujours plus importants

Le financement des exploitations agricoles est un enjeu structurant qui ne cesse de prendre de l'ampleur depuis les années 1980. Avec l'émergence de nouvelles formes d'exploitation et l'accélération du phénomène de mondialisation, la question du financement du capital d'exploitation est centrale³⁷.

Jeunes Agriculteurs constate un besoin en capitaux de plus en plus important pour être en mesure de s'installer. Ceci est renforcé pour les exploitations nécessitant des investissements lourds, tels que les élevages.

Même si les fonds propres et l'endettement bancaire demeurent les outils privilégiés du financement de l'agriculture, l'ouverture des exploitations à des capitaux externes est une tendance à ne pas sous-estimer³⁸. L'endettement bancaire, dans sa forme actuelle, apparaît comme un outil insuffisant pour répondre aux besoins de financement de certains types d'exploitation³⁹. Lorsque des structures portent un projet d'installation ou de développement requérant un niveau d'investissement significatif, le financement par prises de participation externes est de plus en plus avancé.

Le financement d'entreprises agricoles par une ouverture du capital à des investisseurs extérieurs amène à porter une attention particulière à la question de la gouvernance et à la place de l'agriculteur dans celle-ci. L'investisseur traditionnel attend généralement un retour sur investissement qui permette non seulement de couvrir les risques financiers pris par la délégation de son capital à autrui mais aussi de rémunérer son capital⁴⁰. Or, en agriculture le retour sur investissement est faible et parfois incertain – incertitude qui sera renforcée avec le changement climatique et la multiplication des aléas. Ainsi, il est à craindre que l'agriculteur soit soumis, et donc fragilisé, à la seule logique financière qui anime les investisseurs extérieurs.

Bien qu'ils représentent une source de financement intéressante, les capitaux externes ne sont pas sans danger pour les agriculteurs, que ce soit pour la gouvernance ou pour la transmission.

3. Une disponibilité foncière en question

Les statistiques offrent une vision très précise du territoire agricole français. Il représente près de 28 millions d'hectares et forme une mosaïque diversifiée⁴¹ : les terres arables sont majoritaires (18,44 millions d'hectares) et principalement exploitées en céréales ; les surfaces en herbes permanentes (7,53 millions d'hectares), et, dans une moindre mesure, les cultures permanentes (fruitiers, vignes, etc.) complètent le paysage.

³⁷ Purseigle François, Nguyen Geneviève, Blanc Pierre. Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme. Presses de Sciences Po, 2017

³⁸ Ibid

³⁹ Auditions réalisées dans le cadre du Rapport d'orientation 2024.

⁴⁰ Ibid

⁴¹ Recensement agricole 2020.

Ces chiffres reflètent l'importance du territoire agricole français. Néanmoins, alors que les besoins alimentaires et non alimentaires mondiaux augmentent, ces espaces diminuent chaque année sous l'effet de multiples pressions. Sur les cinq dernières décennies, l'espace agricole français a diminué de 20 %, passant de 35 à 28 millions d'hectares. Les pertes se sont opérées de façon quasi irréversible au profit de la ville, du logement et des infrastructures. Alors qu'en 1975, dans le monde, il fallait un hectare de terre pour nourrir quatre personnes, en 2050, un hectare devra en nourrir plus du double.

Parallèlement à la question quantitative du foncier agricole, apparaît la problématique de la qualité du foncier : les sols de meilleure qualité agronomique, souvent des terrains plats et fertiles, sont les premiers à disparaître, principalement en milieu périurbain. La pression foncière n'en est que renforcée.

En 2020, selon le recensement agricole, seul un tiers des exploitants agricoles de France métropolitaine étaient propriétaires de la totalité de leurs terres. Les terres en faire-valoir direct ne représentent qu'un cinquième environ de la surface agricole utilisée (SAU) en métropole. La mise en valeur de terres exclusivement louées auprès de tiers ne concerne que 17 % des exploitations individuelles et 13 % des sociétés. Près de la moitié des exploitations individuelles et 59 % des formes sociétaires louent une partie des terres auprès de tiers. Ainsi, le fermage est le mode de faire-valoir le plus répandu, couvrant environ 75 % de la SAU métropolitaine.

Partie 2 – De la nécessité de dresser un cap politique clair pour l’agriculture française

I. Un productivisme agricole rénové et assumé au service de la souveraineté agricole

Une politique agricole ne peut s’envisager que sous de très longues perspectives devant elle car les inerties sont considérables. Il s’agit de dire avec clarté l’ambition que Jeunes Agriculteurs se propose d’atteindre, la faire partager par le plus grand nombre, se doter de moyens conséquents pour l’atteindre et s’assurer de leur pérennité, se fixer des échéances intermédiaires.

1. La souveraineté agricole comme horizon

➤ **Principes directeurs de la souveraineté agricole**

La succession de crises ces dernières années a remis au cœur des débats les questions de souveraineté et de sécurité alimentaires. Si cela a permis d’interroger nos dépendances aux importations et nos capacités à produire sur le territoire national tout en réorientant les stratégies publiques, il n’en demeure pas moins qu’une confusion des concepts persiste. Dès lors, une clarification s’impose.

Jeunes Agriculteurs considère que l’agriculture est un secteur stratégique majeur pour la Nation comme pour l’Union européenne. En ce sens, la souveraineté agricole, envisagée comme une composante essentielle de la souveraineté nationale, doit être constamment recherchée, préservée et renforcée.

Bien que complémentaires, la souveraineté agricole se distingue de la sécurité alimentaire et ne doit pas être confondue avec celle-ci. La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. La souveraineté agricole, quant à elle, induit une dimension de « capacités » et de « maîtrise » sur toute la chaîne de production.

La souveraineté agricole traduit, selon Jeunes Agriculteurs, la capacité à produire, à transformer et à distribuer, en toutes circonstances, les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l’alimentation dont sa population a besoin, en quantité, en qualité et en diversité, mais aussi à la dynamisation de nos économies.

Cette alimentation, rémunérant justement ses producteurs et produite de manière durable, doit être accessible au plus grand nombre. Les productions nationales, par filière, doivent à minima tendre à couvrir les consommations nationales sur ces mêmes filières.

Ainsi, Jeunes Agriculteurs affirme que **la vocation principale et prioritaire de l'agriculture est de nourrir sa population**, en dépendant le moins possible d'intrants et d'aliments importés. L'importation de denrées extérieures, même en étant sécurisée, ne saurait en effet satisfaire une vision ambitieuse de la souveraineté agricole. De plus, conscient des défis mondiaux – nombreux et complexes – qui nous font face, Jeunes Agriculteurs est convaincu que l'agriculture doit également contribuer à la décarbonation de nos économies et à l'indépendance énergétique nationale mais aussi participer aux équilibres alimentaires mondiaux.

Pour assurer notre souveraineté agricole, nous devons sécuriser les moyens de productions nécessaires. Il s'agit notamment des intrants (engrais, phytopharmaceutiques, etc.), des semences, des matériels et de leurs pièces détachées, de l'énergie, des compétences, du foncier. Cela concerne également les infrastructures, les moyens de collecte, de transformation et de mise en marché.

Cette sécurisation se traduit soit par la présence des ressources et industries correspondantes sur le territoire, soit par des approvisionnements diversifiés et des capacités de stockage. La souveraineté agricole ne peut donc, dans cette logique, être isolée de la souveraineté énergétique, industrielle et économique de la France.

La souveraineté agricole renvoie ainsi à la faculté de la France et de l'Union européenne de défendre leurs intérêts vitaux sans dépendances excessives ou indésirables. Elle consiste à diversifier ses approvisionnements, mais aussi ses exportations, de façon à ne pas dépendre uniquement d'un Etat ou d'un nombre réduit d'Etats. Jeunes Agriculteurs demande dans ce cadre qu'un diagnostic des dépendances soit réalisé par filière afin d'identifier nos atouts et nos faiblesses.

➤ **L'Europe, une évidence et une exigence**

Notre vision de la souveraineté agricole ne se limite pas au cadre strictement national. Elle n'est **synonyme ni d'autarcie ni de la simple autosuffisance alimentaire**. C'est pourquoi Jeunes Agriculteurs, fidèle à son engagement historique pro-européen, inscrit sa conception de la souveraineté agricole dans une dimension résolument européenne. L'Europe doit se doter, à nouveau, d'une véritable ambition agricole comme elle a su le faire en 1957 avec la PAC.

Dans un contexte de transitions et d'instabilités, l'échelon européen est le plus pertinent pour conduire une politique de réduction de nos dépendances, qu'il s'agisse de produits agricoles finis et intermédiaires ou d'intrants. L'approfondissement du projet européen doit ainsi être une priorité pour construire notre autonomie stratégique.

Notre attachement à l'Europe ne nous empêche pas pour autant d'être exigeants et lucides envers elle. Comment parler de Politique Agricole Commune, de marché commun lorsque les règles, et donc les coûts et capacités de production, diffèrent à ce point d'un Etat membre à l'autre ? Jeunes Agriculteurs appelle à une harmonisation immédiate des normes et de leurs contrôles au sein de l'Union européenne.

Jeunes Agriculteurs demande que les normes relatives à l'agriculture, à savoir les conditions d'homologation, d'usage et de mise sur le marché des phytosanitaires et des semences ; les règles encadrant l'usage des engrais ; les règles concernant les normes environnementales, la défense sanitaire et de bien-être animal dans les bâtiments d'élevage ; soient définitivement harmonisées et imposées au niveau européen.

Concernant les autres normes créant des distorsions de concurrence, nous appelons à ce que l'Europe sociale, souvent annoncée toujours retardée, devienne réalité. Une plus grande convergence « vers le haut » de la fiscalité, des charges sociales, des règles d'étiquetage et autres est indispensable.

Une Europe protectrice doit enfin voir le jour. En multipliant les accords de libre-échange, l'Union européenne laisse les agriculteurs et les consommateurs se confronter de manière frontale à des modèles complètement différents au niveau mondial. Nous exigeons l'application de clauses-miroirs et la mise en place de moyens adéquats pour vérifier leur mise en œuvre effective, pour mettre fin au « deux poids, deux mesures » et protéger les consommateurs européens.

Par ailleurs, la gouvernance de l'Union européenne et le fonctionnement des institutions méritent d'être réformés.

Proposition 1 : renforcer l'harmonisation des normes et des règles au sein de l'Union européenne ; appliquer des clauses-miroirs dans les accords de libre-échange

➤ **L'élargissement de l'Union**

D'un point de vue strictement agricole et sous réserve d'une harmonisation des règles européennes, d'une protection réelle de nos produits et nos producteurs face aux concurrences extérieures déloyales, et de l'évolution de sa gouvernance, Jeunes Agriculteurs ne s'oppose pas à un élargissement de l'Union européenne.

Les volumes de productions ainsi ajoutés à ceux des Etats-membres feraient de l'UE la première puissance productrice et exportatrice de blé, de maïs et d'orge. Cette capacité permettrait à l'Union européenne, non seulement de renforcer son autonomie, mais aussi de « **normer par l'export** » et, de fait, d'imposer ses standards sur les marchés internationaux.

Toutefois, l'entrée de ces nations dans l'Union doit être conditionnée, exigeante et échelonnée. Elle doit se fonder sur les progrès objectifs réalisés par les pays leur permettant de respecter les standards européens. Nous n'accepterons pas un élargissement de l'UE qui viendrait affaiblir les agriculteurs français et mettons en garde contre toute entrée précipitée.

Proposition 2 : le respect des standards européens est une condition indispensable à toute nouvelle adhésion à l'Union européenne

2. Un chemin pour atteindre la souveraineté agricole : le néo-productivisme agricole

Pour faire de la souveraineté agricole une réalité, Jeunes Agriculteurs propose d'emprunter une nouvelle voie prenant en compte les profondes évolutions environnementales, géopolitiques, économiques et sociales. Reposant sur la volonté de donner un sens réaliste au monde moderne, nous appelons à **mettre en œuvre un nouveau productivisme agricole**.

Cette politique doit concilier les impératifs liés à la souveraineté agricole, la préservation des ressources naturelles, la performance économique des exploitations et la satisfaction des besoins des consommateurs. Il s'agit à la fois de **produire plus et de produire mieux**. Pour cela, elle demande un réinvestissement de l'Etat et de l'Union européenne en faveur de la question agricole.

Le renouveau productiviste implique de déterminer des objectifs de production, filière par filière, et de les adosser aux moyens de protection fixés dans la PAC. S'inscrivant dans le contexte du changement climatique, le néo-productivisme doit anticiper les futures conditions de production et donc les impossibilités de production. Il doit ainsi être mis en place dans le cadre d'une planification agricole stratégique.

Ce nouvel esprit du productivisme agricole suppose de mobiliser toutes les surfaces productives françaises et donc de mener une politique active de lutte contre le grignotage des terres par l'artificialisation et la déprise. De nouveaux outils de régulation du foncier sont à imaginer et à déployer.

Enfin, la gestion de la ressource en eau sera décisive pour donner aux agriculteurs les moyens de produire. Celle-ci doit être concertée et locale. Il est urgent d'avoir des investissements massifs, nécessaires pour restaurer des infrastructures aujourd'hui vétustes et parfois sous-dimensionnées : drainage, réseau d'irrigation, fossés, canaux, etc. Ils devront également permettre la construction de nouveaux équipements, rendus indispensables par le changement climatique. Les efforts financiers devront être soit portés par les collectivités territoriales et les agences de l'eau, soit largement soutenus par elles. Ces investissements doivent s'accompagner d'évolutions législatives pour favoriser la restauration, l'entretien et la construction de ces équipements, ainsi que l'entretien des cours d'eau.

3. Trois piliers indissociables

➤ **Produire de l'alimentation sûre en quantité**

Jeunes Agriculteurs réaffirme que l'objectif prioritaire de l'agriculture est de produire de la nourriture. Les terres agricoles ont d'abord vocation à nourrir la population. La production de denrées alimentaires reste et doit demeurer le pivot de notre profession.

Toutefois, pour produire de l'alimentation sûre et en quantité, **il faut garantir aux agriculteurs, quels que soient les territoires et les filières, des moyens suffisants et des conditions optimales de production.** Ainsi, les agriculteurs doivent être protégés et justement indemnisés face à la prédation (loups, ours, rapaces, chiens errants, félins, etc.), aux dommages causés par la faune (sangliers, ravageurs, corbeaux, mulots, nuisibles, etc.), aux risques sanitaires (maladies épizootiques, maladies fongiques, jaunisse, consécutifs à l'intrusion dans les élevages, etc.) et aux aléas climatiques (grêle, gelées, inondations, sécheresse, etc.). Il est impératif que les pouvoirs publics s'assurent de la mise en place de mesures actives supportables pour les exploitants, telle que la régulation préventive. Pour évaluer au mieux les pertes engendrées, les nouvelles technologies peuvent être utilisées et permettre d'optimiser le délai d'expertise et de paiement après la déclaration.

La volonté de Jeunes Agriculteurs de rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité s'inscrit également dans un cadre plus large englobant la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une révision des cahiers des charges (ex : calibrage) des industriels ou distributeurs, sur l'ensemble des filières nous paraît, à ce titre, essentielle. En complément, nous appelons à renforcer les liens entre distributeurs, industriels et associations de dons alimentaires.

Enfin, comme cela a pu être établi dans les rapports d'orientation 2019 et 2022, Jeunes Agriculteurs réaffirme son attachement aux dispositifs d'éducation à l'alimentation. Nous sommes favorables à l'introduction de la thématique agricole et alimentaire dans les parcours éducatifs des jeunes afin de les sensibiliser sur leurs choix futurs de consommation. Cette approche devra être fondée sur des faits scientifiques. Jeunes Agriculteurs se veut particulièrement moteur dans cette démarche de sensibilisation dès le plus jeune âge.

Par ailleurs, nous exigeons la pleine application des lois Egalim et de la loi Climat et Résilience, et en particulier l'obligation d'approvisionnement en produits de qualité et durables dans la restauration hors domicile. Davantage de contrôles et de sanctions doivent être mis en œuvre.

➤ **Produire des biens non alimentaires**

Si la production agricole doit être dédiée en priorité à l'alimentation, nous sommes conscients qu'elle joue un rôle majeur dans la transition écologique, notamment à travers les matériaux biosourcés, le textile, la chimie biosourcée, les bioénergies. Une partie de l'activité agricole doit ainsi être consacrée à cet enjeu de transition écologique, ce qui nécessite une planification de nos besoins.

Le cas de la production d'énergie

Si l'agriculture de demain contribuera au déploiement des énergies renouvelables, celles-ci ne devront pas concurrencer ou réduire la production agricole. La production d'énergie ne pourra être que complémentaire.

Le déploiement des énergies renouvelables devra également répondre à un consensus territorial, assurer la répartition de la valeur, et privilégier des projets collectifs. Il en va de notre souveraineté agricole qui doit être garantie malgré les transitions à mener.

Jeunes Agriculteurs considère que la production d'énergie doit être possible et même encouragée lorsqu'elle est en cohérence avec le projet d'exploitation mais elle ne doit pas devenir l'activité principale des agriculteurs. De plus, la production d'énergie ne doit pas être faite sur des terres soustraites à la production agricole. La méthanisation et le photovoltaïque doivent donc être rigoureusement encadrés⁴².

➤ **Produire des services socio-environnementaux**

L'agriculteur, acteur majeur des campagnes et écologiste par nature

Le lien entre les agriculteurs et l'environnement n'est plus à démontrer. Par leurs activités, leur souci de préserver la terre qui leur permet de produire, ils rendent des services environnementaux dont bénéficie la société tout entière. Par exemple, en optimisant le travail du sol, l'usage des intrants, en favorisant le maintien d'arbres, de haies ou de prairies et en assurant l'entretien des fossés, des cours d'eau, l'agriculture concilie la performance technique et une meilleure structuration du sol pour réduire les risques d'inondation ou d'érosion du sol. Mais le développement de pratiques plus durables peut entraîner une diminution de la production. Pour cela, l'agriculteur doit recevoir des contreparties (accompagnement technique et humain, soutien financier).

Cette attente est également valable pour les services sociaux rendus. Il ne faut pas, en effet, négliger leur rôle dans l'entretien des paysages, dans la préservation de l'identité culturelle des territoires et leur histoire, dans la vitalité des zones rurales.

La protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols ou l'aménagement du territoire doivent être envisagés comme des services pour lesquels les agriculteurs sont rémunérés et non plus seulement rétribués à hauteur des coûts engagés pour mettre en œuvre une pratique vertueuse. Autrement dit, **les agriculteurs exigent une juste rémunération pour les services sociaux et environnementaux qu'ils produisent.**

⁴² Rapport d'orientation 2023, Jeunes Agriculteurs. « Agriculture et climat : les changements d'aujourd'hui deviennent les solutions de demain ».

Les pertes potentiellement induites par la mise à disposition de surfaces agricoles en zones tampon afin de protéger les villes des inondations constituent un exemple parmi d'autres de services pour lesquels les agriculteurs doivent être mieux rémunérés. Jeunes Agriculteurs souligne toutefois que les services socio-environnementaux doivent rester cohérents avec les pratiques culturelles de l'exploitation et s'articuler avec l'acte de production.

Le choix de la confiance

Trop souvent, le législateur a cédé à la tentation de durcir la réglementation pour répondre aux exigences sociétales et environnementales. Cette approche répressive, et finalement contre-productive, a atteint ses limites. **Nous dénonçons l'inflation normative de ces dernières années et la complexité administrative qu'elle engendre.** Jeunes Agriculteurs a toujours privilégié les démarches incitatives et partenariales.

Il est temps de faire le choix de la confiance et du partenariat. A nos yeux, c'est le seul moyen d'obtenir une véritable rétribution pour la production de services socio-environnementaux et d'accélérer la transition écologique. Cette volonté ne peut s'exprimer que dans un cadre contractuel.

Nous rappelons, à ce titre, notre proposition issue du Rapport d'orientation 2022 consistant à créer un système de paiement au maintien des services environnementaux, allant au-delà d'une aide à la mise en œuvre et à l'investissement sur quelques années, comme cela peut être le cas aujourd'hui. En effet, certains territoires, lieux d'élevage extensif par exemple, ont déjà en place un certain nombre de pratiques vertueuses qui pourraient rentrer dans l'appellation de « services environnementaux » (ex : maintien des prairies et des haies). Toutefois, l'application de nouvelles contraintes environnementales (types prairies sensibles ou zones humides) déséquilibre les « services environnementaux ». Il faut donc les limiter drastiquement pour maintenir le bon fonctionnement de ces territoires. Nous demandons des garanties afin de pouvoir planter, créer, des éléments environnementaux (haies, mares, arbres...) sans craindre des restrictions par la suite (zones de non-traitement, bandes enherbées, interdiction de déplacer l'élément).

La rémunération des services socio-environnementaux rendus peut parfois être internalisée dans le prix final. Cependant, les coûts cachés (problèmes de santé, impact carbone associé au modèle de production de certains pays, pollutions croissantes, etc.) ne sont pas pris en compte et biaisent la valeur économique créée. Tant que ces coûts ne seront pas traduits dans le prix final, les systèmes moins-disant sur le plan social ou environnemental continueront d'imposer une forme de concurrence déloyale. Nous proposerons de rétablir un juste prix, illustrant les nouvelles pratiques de notre modèle agricole pérenne par une fiscalité adaptée et innovante.

➤ **Créer une Charte de l'agriculture et de l'alimentation adossée à la Constitution**

Considérant que l'agriculture a conditionné la subsistance puis l'essor de l'humanité ; que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de l'activité agricole ; qu'une alimentation de qualité et en quantité suffisante est un droit commun des êtres humains ; que l'agriculture est un élément participant à la souveraineté de l'Etat ; que la préservation de l'activité agricole et des agriculteurs doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ; Jeunes Agriculteurs estime qu'une Charte de l'agriculture et de l'alimentation doit être intégrée au bloc de constitutionnalité.

A l'instar de la charte de l'environnement, cette Charte viendrait consacrer le rôle fondamental de l'agriculture et le droit de disposer d'une alimentation de qualité.

Proposition 3 : établir une Charte de l'agriculture et de l'alimentation et l'intégrer au bloc de constitutionnalité

II. Attacher des impératifs à la poursuite de cette ambition

1. Assurer un meilleur revenu pour les agriculteurs grâce à des entreprises performantes

Vivre du prix de ses produits par une juste rémunération est un impératif pour lequel nous ne cesserons d'œuvrer. Le juste prix, c'est celui qui rémunère le producteur au-delà de son coût de production pour son travail, ses services et son concours à la transition écologique. Il assure la rentabilité de l'exploitation et donc sa pérennité. Jeunes Agriculteurs maintient sa mobilisation pour la pleine application et le renforcement des lois Egalim, pour garantir un revenu attractif, et rappelle aux acteurs publics et privés leurs obligations en la matière. Les pouvoirs publics doivent :

- faire preuve d'exemplarité en respectant les dispositions prévues par la loi et en soutenant la consommation des produits français ;
- concourir à la mise en place d'une déclinaison européenne de la loi Egalim pour éviter les dérives actuelles.

Jeunes Agriculteurs rappelle que les agriculteurs sont prêts à s'adapter pour agir, individuellement et collectivement, face au changement climatique. Nous soulignons cependant que la mise en œuvre de ces transitions nécessite une situation économique stable et que les efforts consentis ne doivent pas amputer la performance des entreprises. Il est donc primordial de préserver les capacités financières et de s'assurer de la rémunération des agriculteurs pour leur permettre d'encaisser les chocs économiques et commerciaux qui découlent du changement climatique.

Cet équilibre, entre lutte contre le changement climatique et capacité à en absorber les conséquences, est un chemin de crête particulièrement périlleux. Pour le définir, nous devons faire preuve de détermination, d'ambition et de constance.

2. Conforter le rôle de décideur de l'agriculteur

La montée en puissance d'une agriculture de firme, financiarisée et capitalistique où l'agriculteur n'est plus le décisionnaire-pilote de son exploitation mais celui qui assure la maîtrise d'ouvrage est un horizon que nous refusons fermement. Nous dénonçons ce métayage du 21^e siècle et appelons à y mettre fin.

Jeunes Agriculteurs s'oppose à l'agriculture de firme qui dépossède l'agriculteur, le déresponsabilise et dévitalise les territoires. L'agriculteur de demain ne sera pas qu'un simple gestionnaire soumis au bon vouloir d'investisseurs éloignés des réalités agricoles.

Jeunes Agriculteurs affirme que l'agriculteur doit être maître de ses décisions et de ses pratiques. C'est lui qui endosse le rôle de fixer les grandes orientations stratégiques. Nous rappelons enfin notre attachement à une agriculture de « ferme » : si le terme d'exploitation familiale est aujourd'hui obsolète, nous devons tout faire pour que l'agriculture conserve un visage humain.

3. Défendre une ambition inclusive

Les profils dans le monde agricole sont en mutation, la part des femmes est en perpétuelle augmentation. Aujourd'hui, un agriculteur sur trois est une agricultrice et un quart des chefs d'exploitation sont des femmes. Aussi, en dix ans, l'effectif des collaboratrices d'exploitation a été divisé par deux, montrant le désintérêt pour ce statut. Les femmes préfèrent opter pour un statut de co-exploitante qui leur procure plus de droits. Nous pensons qu'il est à nous, Jeunes Agriculteurs, de porter un changement significatif sur ce sujet.

Différentes choses peuvent être mises en place pour confirmer la place des femmes dans le monde agricole. Un travail pourrait ainsi être entrepris pour : simplifier l'accès à la garde d'enfants dans le milieu rural, insister sur une mixité dans les instances décisionnaires et les réseaux professionnels, mais aussi et surtout, œuvrer à sensibiliser tous les acteurs du monde rural au sexisme et à ses effets sur les conditions de vie et de travail, sur l'épanouissement et sur la performance du secteur agricole.

4. Maintenir des agriculteurs sur l'ensemble du territoire

L'agriculteur est un acteur clé du territoire. Au centre des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, il participe aux équilibres locaux, au dynamisme et à l'aménagement des territoires.

Au-delà des bénéfices spatio-économiques, la présence d'agriculteurs sur l'ensemble du territoire permet de préserver la singularité des régions, de maintenir des savoir-faire et des traditions dont certaines sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO⁴³. Cette présence permet d'entretenir une identité culturelle forte.

⁴³ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Le maintien d'un tissu agricole dense et étendu constitue ainsi une priorité politique de premier plan qui doit être intégrée à l'objectif de souveraineté agricole. Notre action, et celle de l'ensemble de la profession agricole, doit concourir à ce qu'aucun territoire ne devienne un désert agricole.

5. Former les agriculteurs

Le métier de chef d'entreprise agricole est un métier complexe en perpétuelle transformation. D'ici à 2050, les évolutions que nous allons connaître vont bouleverser nos pratiques et par la force des choses, notre vision de l'agriculture.

Les métiers vont eux aussi inévitablement évoluer. Si les compétences des agriculteurs sont aujourd'hui diverses (connaissances techniques, gestion, communication, commercialisation, outils technologiques, ressources humaines, etc.), celles-ci devront être développées et enrichies pour faire face aux transitions que nous observons.

Au cours des formations dispensées, l'apprentissage de la préservation de l'environnement ne doit cependant pas prendre le dessus sur les fondamentaux de la production agricole. Cet équilibre doit se trouver par la révision des référentiels des formations agricoles diplômantes.

Nous devons former les nouveaux agriculteurs, quel que soit leur âge d'entrée dans le métier. **Nous réaffirmons que le métier de chef d'exploitation ne s'improvise pas, qu'il doit être exercé par des personnes formées, qualifiées et professionnelles.**

De la même manière, l'agriculteur de demain doit être en mesure d'évoluer en même temps que le monde qui l'entoure. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de la formation tout au long de la carrière.

III. Moderniser les politiques agricoles pour atteindre notre ambition collective

« Il faut changer une politique lorsqu'elle a réussi, parce qu'ayant réussi, elle a changé le monde auquel elle s'appliquait ». C'est en ces mots qu'Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture de 1961 à 1966 et architecte des politiques agricoles des années 1960, appelait à tenir compte des évolutions afin de ne pas s'enfermer dans une logique qui conduit à l'immobilisme. Il nous faut aujourd'hui appliquer ce conseil en redéfinissant le rôle des politiques publiques françaises et européennes.

1. Une planification agricole stratégique

Nous savons que le changement climatique oblige les entreprises et les filières agricoles à s'adapter pour maintenir un certain niveau de production. Des propositions concrètes ont été formulées en ce sens dans le Rapport d'orientation 2023. Il s'agit maintenant d'aller plus loin et de compléter cette approche. L'intensité des bouleversements à venir exige une adaptation structurelle de l'outil de production sans quoi la souveraineté agricole restera au stade de l'illusion. **Il ne suffit pas de prévoir les mutations, il faut les préparer.**

C'est le double défi de ce nouveau modèle agricole : d'une part, accentuer les efforts pour limiter le changement climatique et l'empreinte environnementale de nos productions (préservation des ressources, protection de la biodiversité), de l'autre transformer nos filières et nos fermes pour faire face aux bouleversements climatiques. Il s'agit de se battre pour limiter le réchauffement planétaire à +2°C, tout en se préparant à un réchauffement à +4°C. En clair, il nous faut éviter l'ingérable et gérer l'inévitable.

Diverses études montrent que certaines cultures ou élevages ne seront plus soutenables sur certains territoires à cause des futures conditions agroclimatiques. De nouvelles opportunités agricoles émergeront cependant dans ces zones pour lesquelles l'enjeu sera de structurer et de développer des filières. Il est donc absolument vital – pour la viabilité des entreprises agricoles et pour la souveraineté agricole – d'anticiper ces conséquences.

Ainsi, **Jeunes Agriculteurs appelle à engager une véritable planification agricole**, en concertation avec la profession agricole, avec une vision à court, moyen et long terme. Après avoir défini les productions dites stratégiques, elle leur affectera des objectifs quantitatifs et qualitatifs de production, définira la localisation la plus opportune des productions et les investissements matériels nécessaires dans les entreprises comme dans les infrastructures d'approvisionnement, de collecte, de stockage et de transformation.

Cette planification agricole vise à organiser le déplacement et la création des outils de production ainsi qu'à anticiper la mutation territoriale de certaines filières. Elle prendra la forme d'un plan d'avenir agricole établi avec différentes échéances ambitieuses de 5, 10, 15 et 25 ans pour avoir une vision claire et installer des jeunes. Le plan d'avenir détaillera par filière et par zone géographique les objectifs de production. La planification agricole doit s'accompagner d'un soutien continu à la recherche et à l'innovation pour favoriser l'activité productive.

Proposition 4 : engager une planification agricole stratégique pour renforcer notre souveraineté agricole et alimentaire tout en s'adaptant aux conséquences du changement climatique

2. Anticiper, accompagner, réussir le changement

➤ **Le contrat d'avenir agricole**

Nous l'avons dit, la souveraineté agricole est l'horizon, le néo-productivisme le chemin, la planification agricole stratégique la méthode. Reste à définir un outil suffisamment incitatif qui puisse engager tous les agriculteurs et les accompagner aussi bien dans leurs prises de risques que dans les transitions. Cet outil est le contrat d'avenir agricole.

Jeunes Agriculteurs estime que les mesures financières compensatoires ne permettent pas de faire fonctionner une entreprise ni de rémunérer les personnes travaillant en son sein.

Pour maintenir un haut niveau de production, favoriser la diversification des productions ou le changement de cultures, accélérer la décarbonation tout en rétribuant les missions territoriales, sociales et environnementales de l'agriculture, seul un contrat entre l'exploitation et la société est à même de concilier ces exigences.

Nous proposons ainsi de déployer des contrats d'avenir, fondés à la fois sur des objectifs de résultats et des obligations de moyens. Ils doivent notamment être envisagés dans le cadre du Renouveau des Générations en Agriculture. La bascule démographique représente une opportunité pour engager les nouvelles générations d'agriculteurs dans les contrats d'avenir agricole et opérer les transitions nécessaires.

Concrètement, le contrat d'avenir consiste en une contractualisation entre l'entreprise agricole, les pouvoirs publics et les acteurs des filières autour de l'objectif de souveraineté agricole. Le contrat engage l'agriculteur et les acteurs de la filière à mettre en œuvre les actions qui découlent de la planification agricole.

Les contrats d'avenir prennent la forme soit d'une aide à l'investissement, soit d'une aide au maintien d'une production versée au chef d'entreprise agricole pour l'accompagner dans le développement ou la création d'une nouvelle production. Ils doivent être attractifs financièrement et engager les acteurs dans la durée.

Pour permettre une mise en œuvre efficace du contrat à l'échelle de l'exploitation, chaque agriculteur devra réaliser un diagnostic modulaire de l'exploitation, dont le coût financier n'est pas à la charge de l'exploitant. Parallèlement, l'application des lois Egalim par les parties prenantes est une condition préalable à la conclusion de tout contrat.

A travers ce contrat d'avenir, la société :

- Reconnaîtra l'apport de l'agriculture aux équilibres sociaux, économiques, territoriaux et environnementaux.
- Actera le fait de rétribuer financièrement les agriculteurs pour la production de ces services
- Incitera les agriculteurs à développer des missions que les pouvoirs publics souhaitent valoriser
- Accompagnera les agriculteurs dans leur prise de risques
- Favorisera l'installation des jeunes

Proposition 5 : élaborer des contrats d'avenir liant chef d'entreprise agricole, pouvoirs publics et filières
--

➤ **Indemnité compensatoire de l'impact climatique**

Les dérèglements climatiques en cours et à venir vont reconfigurer aussi bien les entreprises agricoles que les territoires. Sous l'effet de la hausse des températures, de la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes, de la raréfaction et de la répartition inégale, dans le temps et dans l'espace, de la pluviométrie, les conditions de production vont fortement varier d'une zone à l'autre.

Afin de compenser financièrement les surcoûts de production et les baisses de rendement liés aux conditions climatiques défavorables, Jeunes Agriculteurs propose de créer un nouveau dispositif de soutien à l'agriculture : l'indemnité compensatoire de l'impact climatique (ICIC). Cette indemnité ne devra pas entrer en concurrence avec l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), mais pourra venir en complément.

Il s'agit **d'accompagner les fermes dans leur conversion à de nouvelles pratiques ou cultures**. Les investissements nécessaires, qui peuvent être importants, seront financés grâce aux contrats de transition. Mais, parce que ces investissements peuvent mettre du temps à être pleinement productifs et rentables, l'Etat devra accompagner les fermes le temps de leur pleine effectivité.

Sans créer des distorsions intrarégionales, son objectif est d'assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones fortement touchées par le changement climatique et qui pourraient être menacées de déprise. Nous voulons impérativement éviter l'abandon des terres agricoles dont les conséquences en termes de paysage et de biodiversité seraient désastreuses.

L'ICIC contribuera également à diminuer les distorsions de concurrence que le changement climatique génèrera entre les zones. Enfin, elle permettra de maintenir un maillage d'actifs agricoles et une présence humaine dans tous les territoires.

Ce nouveau dispositif, doté de plusieurs niveaux d'aides suivant l'intensité de l'impact du changement climatique, sera éligible à l'ensemble des productions. Son zonage sera établi sur des critères objectifs tels que les baisses de productions constatées et les projections climatiques.

L'obtention de l'ICIC, qui est une aide à la production, sera plafonnée à l'actif et octroyée en fonction de la baisse des rendements, de qualité ou de production de chaque exploitation. Cette aide devra être conditionnée à la signature d'un contrat d'avenir et à sa mise en œuvre réelle. Elle pourra être prolongée si la transition agricole n'a pu être aboutie au terme du contrat.

Proposition 6 : mettre en place une Indemnité compensatoire de l'impact climatique (ICIC)
--

3. De nouveaux outils de financement

➤ **L'épargne des Français pour soutenir la souveraineté agricole**

Les transitions environnementales, énergétiques et évidemment agricoles demanderont des investissements élevés que le secteur public ne pourra assumer seul. Face à l'imbrication de ces enjeux, nous devons dès aujourd'hui nous donner les moyens d'assurer notre souveraineté agricole et de remédier aux difficultés de financement de certaines exploitations.

Afin de financer ces transitions et de pérenniser les moyens alloués, Jeunes Agriculteurs propose d'orienter une partie de l'épargne des Français vers le soutien à la souveraineté agricole via la création d'un livret réglementé. Ce livret d'épargne participera à la fois au financement des contrats de transition et à celui des installations.

Proposition 7 : créer un livret d'épargne « Souveraineté agricole »
--

➤ **Une Taxe de rééquilibrage concurrentiel**

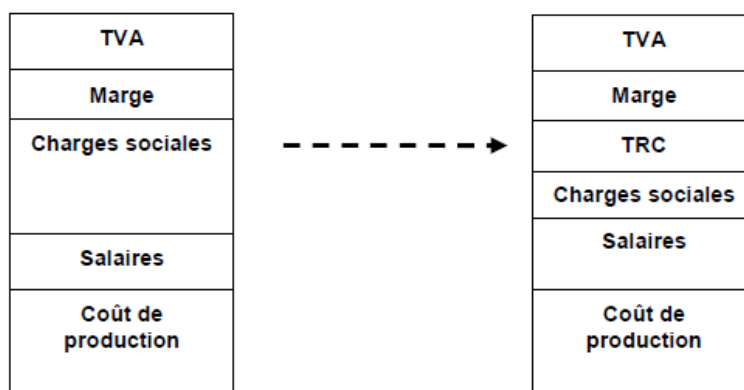
Les charges sociales constituent un facteur de distorsion de concurrence, au niveau européen comme mondial, particulièrement critique. Abaisser le niveau de ces charges en France ne serait pas suffisant pour rétablir une certaine équité avec les pays étrangers.

C'est pourquoi nous proposons de **créer un nouvel outil de financement capable de corriger cette distorsion** et de lever des sommes importantes : la Taxe de Rééquilibrage Concurrentiel (TRC).

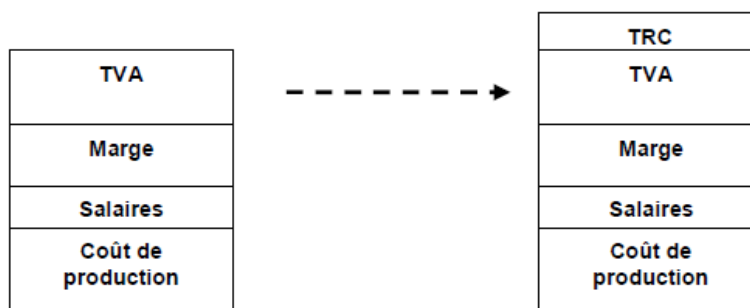
La logique de la TRC repose sur l'affectation des charges sociales au produit plutôt qu'au producteur. Au lieu d'être payées entièrement par l'employeur et le salarié, les charges sociales seraient en partie financées au moment de la commercialisation du produit, par une contribution proportionnelle au prix de vente hors taxe. Un tel principe a déjà été porté par Jeunes Agriculteurs en 2008.

Cette taxe s'appliquerait sur l'ensemble des produits agricoles et agroalimentaires. Le prix TTC des produits d'origine France serait globalement inchangé puisque la TRC viendrait compenser une baisse de la part patronale des charges sociales qui serait répercutée au prix final. Le prix des produits importés, auxquels la TRC s'appliquerait également, serait légèrement augmenté, mais cette hausse permettrait le financement de la planification agricole stratégique.

prix des produits français :



prix des produit importés :



En s'appliquant aussi aux produits importés, la TRC permet d'associer les produits importés au financement social. Elle présente également l'avantage d'inciter à une harmonisation sociale européenne tout en favorisant le maintien d'emplois en France. En agriculture, elle rendrait les producteurs plus compétitifs, renforcerait l'attractivité du métier et permettrait de générer des financements.

Proposition 8 : créer une Taxe de Rééquilibrage Concurrentiel
--

➤ **Mettre la fiscalité verte au service de l'agriculture française**

La fiscalité verte, telle que nous la pratiquons aujourd'hui, est un double échec. D'un côté, elle pèse en trop grande partie sur les forces capables de mettre en œuvre les transitions. De l'autre, la fiscalité environnementale ne permet pas de valoriser suffisamment les pratiques durables. Ces deux aspects l'empêchent d'être un levier d'accélération de la transition écologique et nourrissent un sentiment d'iniquité puisqu'ils engendrent des distorsions de concurrence.

Or, Jeunes Agriculteurs estime **que la transition écologique ne pourra être réalisée sans un outil fiscal juste et ambitieux** qui parvienne à concilier la réduction de l'empreinte environnementale, le soutien à l'agriculture française et la préservation du pouvoir d'achat des ménages.

Jeunes Agriculteurs souhaite ainsi ouvrir une réflexion sur la fiscalité verte à l'heure où le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) vient d'entrer en vigueur dans sa phase transitoire et que des dispositifs fiscaux sont imaginés, comme la taxe néo-zélandaise sur les émissions de méthane et de protoxyde d'azote. Il convient à la fois d'imaginer de nouveaux outils, plus justes et efficaces, et d'interroger l'affectation des taxes, notamment dues par les agriculteurs.

Proposition 9 : engager une réflexion sur la fiscalité environnementale afin de compenser les distorsions de concurrence et valoriser les pratiques durables

➤ **Création d'un portail recensant les aides publiques**

Au fil du temps, le monde agricole a construit avec les pouvoirs publics de nombreux dispositifs d'aides publiques. Celles-ci sont souvent complexes et parfois méconnues. Afin de faciliter l'accès aux aides et pleinement les mobiliser, Jeunes Agriculteurs demande la création d'un portail unique des aides agricoles.

L'objectif est de permettre à chaque agriculteur de savoir, suivant sa zone et sa production, les aides auxquelles il peut prétendre. Ce « bottin de la subvention » listerait les aides européennes, nationales, régionales et locales qui sont disponibles, leurs critères d'éligibilité, les montants et le renvoi vers l'administration compétente.

Proposition 10 : créer un portail des aides publiques
--

➤ **Création d'un observatoire des aides publiques**

En parallèle de ce portail, Jeunes Agriculteurs demande la création d'un observatoire des aides publiques dans lequel siégeront des représentants de la profession agricole. Il s'agit de mieux connaître l'usage des fonds publics destinés à l'agriculture afin de mieux les mobiliser en faveur des filières et territoires en tension. L'objectif poursuivi est de mesurer l'efficacité des aides au regard des critères de souveraineté déterminés.

<u>Proposition 11</u> : créer un observatoire des aides publiques
--

➤ **Plafonnement des aides publiques**

De manière générale, nous devons être vigilants à ce que les aides publiques contribuent effectivement à l'atteinte des objectifs fixés et la réussite des transitions. Nous souhaitons ainsi que le montant des aides publiques perçues soit plafonné aux produits de l'exploitation (hors aides publiques, indemnités d'assurances incluses). Les jeunes installés ne sont pas concernés pour une durée de 5 ans. Sont exclues de ce plafonnement les aides à l'investissement, les aides conjoncturelles, les aides à l'installation et à la transmission, et les fonds d'urgence. Ce plafond pourra être relevé dans les territoires en déprise agricole et pour soutenir le pastoralisme.

<u>Proposition 12</u> : plafonner le montant des aides publiques perçues aux produits de l'exploitation agricole

Partie 3 : comment et avec qui mettre en œuvre cette ambition agricole : déclinaison opérationnelle et propositions

I. Agriculteurs et salariés : l'humain au cœur des transitions

1. Adapter le statut de l'agriculteur actif à l'évolution des entreprises agricoles et accompagner la montée du salariat dans les exploitations

➤ Pour une vision renouvelée de l'actif agricole

Par la diversité des missions qu'il accomplit, par les nombreuses responsabilités qu'il assume, par les choix stratégiques qu'il opère, par les importants capitaux qu'il engage, nous disons très clairement qu'un exploitant agricole est avant tout un chef d'entreprise et qu'il doit être considéré comme tel.

Jeunes Agriculteurs considère que la souveraineté agricole ne peut être atteinte sans un tissu d'agricultures plurielles, animées par des femmes et des hommes professionnels, qualifiés et formés. Les entreprises de demain seront diverses par leur forme juridique, leur taille, leur culture.

Ces agricultures doivent être socialement, économiquement et environnementalement durables, créatrices de valeurs pour les chefs d'entreprise et leur territoire⁴⁴. Elles doivent également assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des concitoyens et contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux⁴⁵.

Dans ce cadre, Jeunes Agriculteurs entend rénover et simplifier sa vision de l'actif agricole. Pour Jeunes Agriculteurs, est considéré comme chef d'entreprise agricole l'individu qui, seul ou avec des associés-exploitants, détient le capital de l'exploitation, prend les décisions stratégiques et opérationnelles, et possède les moyens de production de manière directe ou indirecte.

En ce qui concerne la notion de revenus extérieurs, Jeunes Agriculteurs réaffirme avec force sa position du rapport d'orientation 2023 : il faut conditionner le statut d'agriculteur actif à un seuil maximal de revenus extérieurs. Pour rappel, nous avons fixé ce seuil à 4 SMIC par an.

⁴⁴ Rapport d'orientation 2020, « Installation et transmission : des chefs d'entreprise formés, professionnels et accompagnés pour des agricultures renouvelées », Jeunes Agriculteurs.

⁴⁵ Ibid.

A cela doit s'ajouter un critère d'entrée permettant d'être considéré comme un chef d'entreprise agricole, celui du diplôme. Jeunes Agriculteurs estime que pour se réclamer du statut de chef d'entreprise agricole, il faut pouvoir justifier d'un diplôme de niveau 5 agricole ou d'un diplôme de niveau 4 agricole et de deux années d'expérience dans le milieu agricole. Le cas de force majeure peut néanmoins exempter des deux années d'expérience. Cette exigence doit permettre à l'individu d'aborder son projet d'installation avec plus de maturité et de pratique.

Parallèlement, nous demandons qu'un chef d'entreprise agricole ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite à taux plein ne soit plus considéré comme un actif agricole. Par conséquent, il ne peut ni prétendre aux différentes aides publiques ni bénéficier de nouvelles autorisations d'exploiter. Une dérogation peut être accordée si l'agriculteur est intégré dans un plan de transmission.

Proposition 13 : considérer comme agriculteur actif celui qui détient, seul ou avec des associés, la majorité du capital d'exploitation, qui prend les décisions stratégiques et opérationnelles et qui possède les moyens de production

Proposition 14 : justifier d'un diplôme de niveau 5 agricole ou d'un diplôme de niveau 4 agricole et de deux années d'expérience dans le milieu agricole pour prétendre au statut d'actif

Proposition 15 : ne plus considérer comme actif agricole un individu ayant atteint l'âge légal de départ en retraite à taux plein

➤ **Adapter les métiers agricoles aux nouvelles attentes et trajectoires professionnelles**

Le déclin de la démographie agricole rend l'enjeu d'attirer, de trouver et de retenir de nouveaux agriculteurs, particulièrement aigu. Nous savons que les chefs d'entreprise et salariés de demain auront des profils et des parcours extrêmement variés. Par conséquent, leurs attentes et leurs besoins seront différents. Il est donc crucial d'anticiper ces évolutions et de proposer de nouveaux dispositifs en adéquation avec leurs aspirations et leurs trajectoires.

La place du salariat dans le travail des exploitations agricoles est croissante en proportion de l'emploi agricole total. Tout porte à croire que cette tendance va se confirmer dans les années qui viennent.

Pour garantir la souveraineté agricole, assurer le dynamisme des zones rurales et réussir les transitions écologique, technologique, énergétique, économique et sociale qui s'imposent, la présence de nombreux salariés agricoles aux côtés des chefs d'entreprise agricole est indispensable. La question du salariat agricole revêt donc une importance stratégique pour notre secteur qui nous oblige à envisager de nouveaux leviers d'attractivité afin d'attirer et de retenir les salariés agricoles.

Au premier rang des facteurs d'attractivité figure le niveau des salaires. Jeunes Agriculteurs souligne son attachement à la valorisation du travail à sa juste valeur et rappelle que cette valorisation est entravée par la faible rémunération de l'activité agricole.

Nous préconisons ainsi que les chefs d'exploitation puissent bénéficier d'un Crédit d'impôt pour l'emploi agricole (CIEA), c'est-à-dire une exonération partielle sur le montant des cotisations patronales dues. Cette exonération serait valable pour l'ensemble des salariés agricoles, en CDI, de chaque entreprise agricole, des CUMA⁴⁶ et des groupements d'employeurs. Cette mesure vise aussi à répondre à l'enjeu de la précarité des contrats de travail en incitant à la signature de CDI⁴⁷. Cette mesure de crédit d'impôt devra aussi répondre aux attentes des agriculteurs ayant des activités saisonnières et ayant recours à des contrats courts.

Proposition 16 : mettre en place un Crédit d'impôt pour l'emploi agricole (CIEA) afin de favoriser l'embauche et la hausse de rémunération des salariés agricoles

Viennent ensuite les conditions de travail qui doivent être appréhendées comme un moyen de fidélisation des salariés. L'employeur se doit de proposer à ses salariés de bonnes conditions de travail : infrastructures (toilettes, douche, salle de repos pour déjeuner, etc.), équipements de protection individuelle adaptés (masque, gants, chaussures de sécurité, lunettes, etc.). Celles-ci constituent le socle minimum, c'est pourquoi nous proposons de nouveaux dispositifs afin de renforcer l'attractivité des métiers agricoles.

Enfin, il est nécessaire d'apporter des preuves de reconnaissance envers le travail des salariés afin de favoriser leur bien-être et leur engagement dans la durée sur l'exploitation. Ces marques de reconnaissance peuvent se traduire par une prise de responsabilité et de participation au capital de l'entreprise comme le propose Jeunes Agriculteurs.

2. Améliorer les conditions de travail

➤ Développer des solutions d'accueil de la petite enfance et de garde d'enfant

Le Rapport d'orientation 2019 préconisait de développer des services complémentaires de garde d'enfants et les crèches, notamment pour les personnes travaillant en horaires atypiques ou étant parents isolés. Nous sommes convaincus que le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en milieu rural est devenu une question prioritaire de l'aménagement du territoire mais aussi d'attractivité des métiers agricoles.

⁴⁶ Coopérative d'utilisation de matériel agricole

⁴⁷ Contrat à durée indéterminée.

C'est pourquoi Jeunes Agriculteurs recommande que l'ANEFA⁴⁸ et la MSA⁴⁹ se positionnent comme initiateurs de projets d'accueil petite enfance et de garde d'enfant en favorisant les synergies avec d'autres employeurs en milieu rural, le secteur médico-social et les pouvoirs publics. Les chefs d'entreprise agricole et leurs salariés doivent être considérés comme des acteurs majeurs du territoire et donc prioritaire en crèche, maisons d'assistantes maternelles, etc.

Proposition 17 : favoriser les projets de territoire visant à développer des solutions d'accueil petite enfance et de garde d'enfant

➤ **Concilier les maladies chroniques et les handicaps avec le travail agricole**

En France, environ 12 millions de personnes seraient concernées selon le ministère de la Santé⁵⁰. L'OMS⁵¹ définit une maladie chronique comme un problème de santé de longue durée, évolutif, avec un retentissement sur la vie quotidienne. Elle peut générer des incapacités, voire des complications graves. Il existe de nombreuses formes de pathologies chroniques évolutives dont les conséquences sur la vie quotidienne et sur la vie au travail sont différentes.

Jeunes Agriculteurs souhaite ouvrir une réflexion sur la conciliation des maladies chroniques avec le travail, notamment agricole, afin d'améliorer les conditions d'emploi et l'attractivité des carrières agricoles. Cela concerne aussi bien les salariés agricoles que les chefs d'entreprise agricole.

Dans ce cadre, nous proposons notamment de renforcer la prise en charge des maladies chroniques et d'améliorer la prévention des risques. Par ailleurs, il s'agit de mieux prendre en considération les restrictions qu'un individu peut subir et d'étudier les possibilités d'adaptation de son poste de travail, l'objectif étant de sécuriser l'individu dans son parcours professionnel.

Proposition 18 : faire évoluer les conditions de prise en charge des maladies chroniques et améliorer la prévention des risques

⁴⁸ Agence Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

⁴⁹ Mutualité sociale agricole

⁵⁰ Enquête PaRIS – pratiques des médecins et effet sur l'expérience et l'état de santé des patients, 2023.

⁵¹ Organisation mondiale de la Santé

➤ **Proposer de nouveaux avantages sociaux**

Le monde agricole dispose de puissants atouts (métiers qui ont du sens, de l'utilité, en lien avec le vivant, etc.) pour attirer des salariés. Néanmoins, certains freins comme la faiblesse des avantages sociaux, nuisent à l'attractivité de nos carrières et peuvent détourner des individus de nos filières. De nombreux chefs d'entreprise agricole offrent pourtant des avantages à leurs salariés tels que les titres-restaurant ou les chèques-vacances.

Afin de permettre aux salariés agricoles de bénéficier d'avantages sociaux similaires à ceux d'autres secteurs, plusieurs départements⁵² ont mis en place des Comités d'Entreprise des Salariés Agricoles (CESA). Les CESA sont financés par une cotisation patronale de 0,5 % de la masse salariale collectée trimestriellement par la MSA.

Aujourd'hui seules les entreprises comptant au moins 11 salariés ont l'obligation légale de créer un Comité Social d'Entreprise (CSE). Les CSE ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des employés. Ils gèrent également les œuvres sociales pour fournir aux salariés des services de loisirs et de culture (chèque-cadeau, tarif réduit, sorties, etc.).

Jeunes Agriculteurs souhaite créer des CESA dans chaque département ou région afin d'octroyer aux salariés agricoles des avantages sociaux attractifs. En rendant l'adhésion à ces CESA obligatoire, nous considérons que leur mise en place redonnera de l'attractivité au salariat agricole.

<u>Proposition 19</u> : généraliser les Comités d'Entreprise des Salariés Agricoles (CESA)

➤ **Aménager le temps de travail**

L'activité agricole demande une certaine forme de flexibilité dans l'organisation du travail. Or, cette flexibilité ne peut plus être uniquement pensée dans le cadre de la réalisation des tâches mais doit aussi répondre aux attentes croissantes des salariés en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Diverses formes d'organisation du temps de travail, comme la semaine en quatre jours, peuvent être mises en place dans les exploitations pour renforcer l'attractivité de l'entreprise et la fidélisation des salariés. Ces aménagements doivent résulter d'un dialogue entre l'employeur et les employés.

<u>Proposition 20</u> : proposer aux salariés agricoles, si les conditions sont réunies, des aménagements du temps de travail
--

⁵² Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor, Vendée.

➤ Soutenir la parentalité

Depuis 2021, la durée du congé paternité est de 25 jours calendaires⁵³ à prendre dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant. A compter de la date d'accouchement initialement prévue ou dans un délai maximal de 15 jours après la naissance de l'enfant, le père doit prendre 7 jours⁵⁴ de congés indemnisés par l'allocation de remplacement paternité de la Sécurité sociale. Les 18 autres jours ne sont pas obligatoires.

Le congé peut être fractionné en trois périodes d'une durée minimale de 5 jours à prendre dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant. Ce fractionnement ne permet pas de prendre suffisamment en compte les spécificités de l'activité agricole, d'autant plus que le remplacement sur l'exploitation n'est pas toujours garanti. Ainsi, de nombreux cas de non-recours au congé paternité sont constatés.

Jeunes Agriculteurs demande que le congé paternité soit davantage flexibilisé, c'est-à-dire davantage fractionnable sur l'intégralité des 25 jours, afin qu'il concorde avec la réalité vécue par les pères de famille sur les exploitations. De plus, nous appelons à un accompagnement accru pour les naissances prématurées et les couples engagés dans un parcours PMA (procréation médicalement assistée) ainsi que ceux en projet d'adoption. Jeunes Agriculteurs tient, enfin, à souligner la complexité pour les femmes exploitantes de prendre leurs congés maternité et demandent que les moyens nécessaires soient mis en œuvre à leur remplacement.

Proposition 21 : flexibiliser davantage le congé paternité et renforcer l'accompagnement des couples dans leur parentalité

⁵³ Ou 32 jours calendaires en cas de naissances multiples.

⁵⁴ 4 jours calendaires de congé paternité faisant immédiatement suite aux 3 jours du congé de naissance

3. Transmission et prise de responsabilités

➤ **Davantage prendre en compte la valeur économique des entreprises dans la transmission**

Étape incontournable de la transmission et de l'installation dans le secteur agricole, l'évaluation d'une exploitation permet d'attribuer une valeur à l'outil de production. Or, le processus d'évaluation soulève de nombreuses questions : la première étant la nature des actifs à évaluer, la seconde renvoie sur la méthode d'évaluation retenue entre la méthode patrimoniale⁵⁵ et celle relevant de la rentabilité⁵⁶.

Jeunes Agriculteurs affirme que les circuits de capitalisation, d'investissement et de remboursement sont structurants. Par conséquent, la valeur économique de l'entreprise doit constituer le socle de l'estimation de l'exploitation conduisant à définir une valeur de reprenabilité. Jeunes Agriculteurs alerte sur le fait que la valeur patrimoniale met en danger la transmission des exploitations du fait de la faible rentabilité des capitaux engagés. Nous encourageons le porteur de projet à faire une estimation patrimoniale et économique de son côté afin de comparer avec celle du cédant.

Proposition 22 : définir et prendre en compte la valeur de reprenabilité lors de la transmission

➤ **Rendre plus attractif le viager foncier agricole**

Dans bien des cas, la vente de terres agricoles peut être freinée par le souhait des propriétaires de disposer d'une rente, vue comme un revenu complémentaire. Afin de favoriser la transmission de biens immobiliers à des agriculteurs, nous proposons de développer un dispositif de cession progressive du foncier agricole, dit viager, en abaissant les droits de mutation pratiqués sur ce type de vente, actuellement fixés à 5,81 %, afin de le rendre plus attractif.

Comme dans le viager classique immobilier, le propriétaire vend son bien à un acheteur (l'agriculteur) moyennant le versement d'une rente régulière durant la vie du vendeur (mensuelle, trimestrielle, annuelle). L'acheteur ne deviendra propriétaire qu'au décès du vendeur.

Le dispositif présente des intérêts pour toutes les parties. Pour l'acheteur, ce serait une solution d'achat de terres agricoles financièrement plus facile car à moindre coût immédiat. De plus, le dispositif le prémunirait contre toute augmentation future du foncier. Pour le cédant, cela lui permet de ne pas payer de taxe foncière et de ne pas voir son bien fiscalisé comme lors d'une vente classique.

Proposition 23 : abaisser les droits de mutation liés au viager agricole sur les seuils pratiqués lors d'une vente classique

⁵⁵ Basée sur les actifs évalués séparément

⁵⁶ Basée sur les flux et la performance économique engendrés par les actifs

➤ **Les « fermes en partage » pour une reprise progressive du capital**

S'appuyant sur l'exemple néo-zélandais de « *share-farming* », Jeunes Agriculteurs propose de déployer un dispositif de « ferme en partage » afin de faciliter les transmissions d'exploitation.

Ce dispositif repose sur un accord entre un agriculteur qui cède son exploitation et un repreneur. De manière transitoire, les deux individus se partagent les parts de l'entreprise sans que le foncier ne soit concerné. Puis le repreneur récupère progressivement l'exploitation dans son intégralité, et ce, à une date déterminée entre les deux parties.

La « ferme en partage » permet au propriétaire de ralentir progressivement son activité personnelle. De l'autre côté, cela permet au jeune de se concentrer sur les investissements à retour rapide (cheptel, outils de travail du sol...). Il constitue ainsi un capital lui permettant d'envisager l'achat final à moyen terme.

Le dispositif offre également l'avantage d'installer une relation de confiance entre le cédant et le repreneur en donnant une vision sur le long terme de la reprise de la structure (grâce à la reprise progressive du capital). Celui-ci devra être lié à une formation commune sur le dispositif avec ces tenants et ces aboutissants. Nous tenons à rappeler que le repreneur devra respecter le cadre du parcours à l'installation.

Proposition 24 : développer le dispositif de « ferme en partage » afin de faciliter la transmission

➤ **Du salariat à l'entrepreneuriat : pour une reprise progressive**

Afin de faciliter le passage entre le statut de salarié agricole à celui de chef d'entreprise agricole, Jeunes Agriculteurs propose de développer les dispositifs reposant sur la capitalisation progressive du futur installé.

Dans la pratique, le porteur de projet est salarié sur l'exploitation où il projette de s'installer. Il capitalise une part de son salaire et de son intéressement au résultat dans l'exploitation. Le montant capitalisé permet de lisser le financement de l'entrée au capital d'exploitation et de diminuer l'apport bancaire nécessaire, tout en offrant une défiscalisation aux deux parties.

Proposition 25 : favoriser les dispositifs de reprise progressive reposant sur la capitalisation échelonnée

➤ Développer la location-gérance de fonds agricole

Au regard des nouvelles trajectoires professionnelles et de la place croissante occupée par les NIMA dans le monde agricole, Jeunes Agriculteurs est convaincu qu'il est essentiel d'imaginer des outils adaptés à ces nouveaux profils.

Ainsi, nous proposons la mise en place de la location-gérance de fonds agricole⁵⁷. Ce dispositif, qui nécessite une modification préalable du fonds agricole pour y intégrer l'ensemble des baux et propriétés foncières, permettrait au locataire-gérant d'exploiter un fonds sans avoir à acquérir immédiatement les éléments qui le composent. Par ailleurs, il lui offrirait l'occasion de juger de la viabilité de l'entreprise avant d'en envisager la reprise définitive en levant l'option d'achat.

Dans le cadre de la location-gérance, le gérant dispose du statut d'actif agricole. Cependant, afin que ce dispositif reste un tremplin pour l'installation, il convient d'en limiter la durée.

La location-gérance est une réponse au défi de l'installation de personnes souhaitant exercer le métier d'agriculteur sans disposer des ressources permettant d'acquérir tout ou partie des moyens de production, mais en mesure de les acquérir avec les revenus générés par l'exploitation du fonds. Cependant, la sécurisation de ces installés devra passer par une application stricte du statut du fermage.

Proposition 26 : intégrer la maîtrise du foncier à la composition du fonds agricole pour favoriser la location-gérance de fonds agricole

➤ Capitaliser son temps en parts sociales

Le compte épargne-temps (CET) permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non pris ou des sommes qu'il y a affectées. La mise en place d'un CET n'est pas obligatoire et le salarié n'est pas obligé de l'utiliser. Il y affecte des droits s'il le souhaite.

Jeunes Agriculteurs recommande la généralisation du CET dans les entreprises agricoles. Nous souhaitons également que le CET intègre un volet supplémentaire « Actionnariat salarié » permettant à l'individu, après accord de l'employeur, de convertir son épargne-temps en parts sociales de l'entreprise.

Proposition 27 : permettre à chaque salarié, via le CET, de convertir son épargne-temps en parts sociales de l'entreprise agricole

⁵⁷ Le fonds agricole rassemble le cheptel mort (matériel, outillage) et vif (animaux), les stocks et, s'ils sont cessibles, les contrats (bail cessible). En font aussi partie l'enseigne, les dénominations, la clientèle, les brevets et autres droits de propriété industrielle qui y sont attachés. Le foncier n'en fait pas partie.

➤ **Intégrer davantage de dispositifs de stages et d'expérience terrain**

Actuellement, le stage de 21 heures est la seule formation obligatoire dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisée. Il permet de mieux maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture et de se familiariser avec les démarches administratives à entamer.

Pourtant, pour définir plus précisément leur projet, les candidats à l'installation doivent découvrir l'ensemble des options dans lesquelles ils peuvent s'engager. L'expérience terrain est à encourager dès le début du dispositif d'installation.

Ainsi Jeunes Agriculteurs recommande de :

- Permettre à tout porteur de projet d'accéder à des dispositifs de formation pratique et de stage en tutorat conventionné (par exemple le stage de parrainage). Pour que ces formations puissent bénéficier à tous, leur financement doit être détaché du CPF détenu par le porteur de projet. Ainsi, tous les porteurs de projet seront égaux devant l'accès à la formation pré-installation.
- Encourager et indemniser les agriculteurs qui prennent un futur installé en stage
- Sur le modèle des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), permettre à des personnes qui souhaitent découvrir les métiers agricoles d'effectuer des stages sans avoir à quitter leur emploi via une mise en disponibilité. France Travail prendrait intégralement en charge les indemnités de stage

Proposition 28 : développer les dispositifs permettant d'enranger de l'expérience agricole avant de s'installer

➤ **Se tester avant de se lancer**

Afin d'encourager les projets d'installation, d'éprouver leur solidité et de faciliter la transmission, Jeunes Agriculteurs réaffirme son attachement aux dispositifs permettant aux porteurs de projets de se tester. Ils sont un levier essentiel pour sécuriser les installations et pérenniser les entreprises agricoles dans le temps.

Ainsi, Jeunes Agriculteurs propose de :

- Généraliser les espaces-tests agricoles
- Elargir les productions possibles en espace-test agricole
- Généraliser et encadrer le « droit à l'essai » mis en œuvre depuis 1981 en Haute-Savoie

- Développer des pépinières d'entreprise spécialisées dans le secteur agricole encadrées par les chambres consulaires afin d'accompagner les agriculteurs ou porteurs de projet

Proposition 29 : développer et étendre les dispositifs permettant aux porteurs de projets de se tester

II. Mobiliser les outils fiscaux et fonciers pour renforcer la souveraineté agricole

Le néo-productivisme que nous appelons de nos vœux et qui permettra, selon nous, d'atteindre la souveraineté agricole, repose en partie sur la capacité de la France à préserver et à mobiliser ses surfaces productives. Pour cela, il nous faut cependant rénover les outils existants et déployer de nouveaux dispositifs de régulation du foncier pour offrir aux agriculteurs les moyens de produire.

1. Préserver le foncier agricole

Le foncier constitue un levier stratégique pour atteindre la souveraineté agricole mais les pressions qui s'exercent sur lui menacent cette ambition. Jeunes Agriculteurs souhaite rappeler quelques principes :

- La préservation des terres agricoles doit être une obligation. Aucune souveraineté agricole n'est possible sans terres. La trajectoire devant amener la France à zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 doit être maintenue.
- L'objectif national fixé dans la loi Climat et résilience visant à réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031, par rapport à celle observée entre 2011 et 2021 doit être conforté.
- **Les terres agricoles ne doivent plus servir de variable d'ajustement dans les procédures de compensation écologique.** Afin d'éviter l'escalade des compensations, Jeunes Agriculteurs demande que, une fois les travaux entamés, les compensations écologiques ne puissent plus être réévaluées.
- Lors de l'élaboration de tout projet d'urbanisation, Jeunes Agriculteurs demande que les Zones de non-traitement (ZNT) soient incluses dans le projet d'emprise foncière et non subies par les agriculteurs.

➤ **Doctrine « Agrivoltaïsme »**

Jeunes Agriculteurs est attaché au développement des énergies renouvelables et au rôle de l'agriculture dans leur déploiement. Nous considérons que l'agrivoltaïsme est un outil au service de l'agriculture mais que le déploiement de cette énergie doit être conditionné afin d'éviter des dérives. A regret, nous constatons que certains projets ne sont qu'un prétexte pour passer outre l'opposition à l'artificialisation des terres agricoles pour la production d'énergie. Cette dérive doit être jugulée.

Jeunes Agriculteurs rappelle la nécessité de mobiliser les bâtiments (existants et à venir), les parkings, les friches (ne pouvant retrouver une activité agricole ou économique), les sites pollués et autres sites dégradés. Le recours au photovoltaïque au sol est une solution de facilité à laquelle Jeunes Agriculteurs s'oppose fermement. Le foncier agricole doit être protégé de l'artificialisation⁵⁸, source d'appauvrissement de nos territoires et de perte de souveraineté agricole.

Jeunes Agriculteurs souhaite que l'agrivoltaïsme soit défini et encadré strictement selon les principes suivants :

- **Refuser toute baisse des rendements, de la qualité et des revenus agricoles.**
- Soumettre les projets à l'avis conforme des CDPENAF⁵⁹. Un suivi du projet d'agrivoltaïsme dans le temps doit être mis en place pour vérifier la réalité de l'activité agricole.
- Anticiper et provisionner le coût de démontage, de démantèlement et de recyclage. En l'absence d'activité agricole ou si l'activité est devenue symbolique, la provision doit permettre le démantèlement de l'installation et la remise en état du terrain.
- Subordonner la qualification d'agrivoltaïsme à la qualité d'agriculteur actif / professionnel de l'exploitant.
- Permettre la mise en place d'un projet agrivoltaïque sur des parcelles propriétés de l'agriculteur comme sur des parcelles sous statut du fermage. Le bail rural doit alors y être maintenu. Nous appelons à l'adaptation du fermage pour permettre cette double activité
- **Répartir équitablement les revenus énergétiques** entre les parties. Une part des revenus doit être affectée, via une contribution ou une taxe proportionnelle à la puissance installée, au développement agricole de la petite région agricole où est implantée l'installation agrivoltaïque

⁵⁸ Ne concourant pas à la souveraineté agricole

⁵⁹ Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

- Conserver les mêmes droits, avantages, obligations et contraintes que les autres parcelles agricoles
- Imposer un plafond maximum de puissance installée par propriétaire foncier
- Encourager les projets collectifs portés par des groupements d'agriculteurs ayant chacun une participation au capital de l'installation
- Apporter une valeur légale aux chartes départementales

Proposition 30 : définir et encadrer l'agrivoltaïsme

➤ Donner à la Safer un rôle de vigie active contre la spéculation foncière

La Safer a la possibilité de préempter un terrain au prix et conditions notifiées ou avec contre-offre de prix. La préemption avec contre-offre se justifie lorsque la Safer estime que le prix envisagé pour la vente est supérieur à la valeur réelle du terrain. Lors d'une préemption en révision de prix, le vendeur a trois possibilités : retirer le bien de la vente ; accepter l'offre de prix de la Safer ; ou demander au tribunal la fixation du prix s'il estime que le montant proposé par la Safer n'est pas le bon.

Ainsi, nous affirmons que la Safer doit jouer un rôle de vigie active dans la lutte contre la spéculation foncière. En complément, il nous apparaît indispensable de supprimer la possibilité de retirer son bien de la vente lorsque la Safer agit en révision de prix et de lui donner le droit de préemption en cas de liquidation judiciaire.

Proposition 31 : réaffirmer l'impératif de la Safer de lutter contre la spéculation foncière

➤ Disposer d'un nouvel outil de suivi du boisement

La souveraineté agricole suppose de mobiliser tout le foncier agricole disponible. Or, nous constatons à l'heure actuelle que de trop nombreuses terres sont soustraites de l'activité agricole soit pour cause d'artificialisation soit pour des raisons de reboisement.

Jeunes Agriculteurs propose que toute conversion d'une terre agricole en un boisement fasse l'objet d'une autorisation comme cela est le cas pour les opérations de défrichement. Cela ne veut pas dire que nous nous opposons au boisement, il s'agit simplement de se doter d'un nouvel outil de suivi.

Proposition 32 : soumettre à une autorisation préalable toute opération de boisement

➤ **Outil de maintien de la sole agricole**

Jeunes Agriculteurs propose que toute diminution de terres agricoles soit compensée de manière similaire au défrichement, afin de préserver la superficie agricole du département. Cette compensation pourrait se faire par le biais d'une contribution dédiée au développement agricole, en particulier pour faciliter l'accès des jeunes agriculteurs au foncier, ou en libérant des zones équivalentes à celles perdues pour le défrichement, afin de maintenir la surface agricole disponible.

Proposition 33 : compenser toute diminution de terres agricoles
--

2. Mobiliser le foncier agricole

Le modèle agricole français mis en place dans les années 1960 et 1970 reposait sur une politique volontariste visant à mobiliser et optimiser le foncier agricole. Malheureusement, cette politique a perdu en efficacité et en financement. Nous proposons de la rénover et de l'amplifier pour permettre d'atteindre la nouvelle ambition agricole française.

➤ **Procédure de mise en valeur des terres incultes**

De nombreuses terres agricoles sont aujourd'hui non mises en valeur, c'est la déprise agricole. Les raisons sont multiples : rétention foncière en vue d'une éventuelle possibilité de classement en zone constructible, utilisation pour des activités de loisirs, mésentente entre les co-propriétaires ou les indivisaires, absence de propriétaire identifié, absence d'accord lors de la transmission de la ferme, etc.

L'outil actuel pour répondre à cette situation est la procédure de mise en valeur des terres incultes. Cette procédure, déjà complexe lors de sa création, est devenue quasiment impossible à mettre en œuvre car elle n'a pas su s'adapter aux évolutions des compétences des collectivités territoriales. Nous proposons de la rénover et de la simplifier.

Jeunes Agriculteurs demande que l'obligation de mise en valeur des terres agricoles, inscrite dans la loi soit rendue pleinement effective. Pour cela, et dès que l'état d'inculte (absence de culture) est constaté, la Safer devra identifier et contacter le propriétaire et l'exploitant pour leur rappeler leurs obligations. En cas d'absence de réponse ou de refus, la Safer pourra, après mise en concurrence, attribuer une autorisation d'exploiter et un bail sur la parcelle concernée. Par cette proposition, nous ajoutons aux Safer la mission de suivre et de lutter contre la déprise agricole.

Proposition 34 : simplifier la procédure de mise en valeur des terres incultes

➤ Aides au défrichement

La remobilisation du foncier agricole non exploité peut parfois s'avérer complexe compte tenu de l'enfrichement des parcelles. En effet, des travaux de broyage, parfois d'abattage et de dessouchage peuvent être nécessaires avant de pouvoir cultiver à nouveau. Ces travaux ont un coût important qu'il est difficile d'amortir sur les bénéfices des récoltes à venir. Certaines collectivités ont répondu à ce besoin de financement en aidant les propriétaires (ou le fermier, si bail sous statut du fermage) à réaliser les travaux nécessaires à la remise en culture.

Jeunes Agriculteurs appelle à généraliser les aides à la remise en culture des terres agricoles non valorisées et à ne pas demander de compensation économique, forestière et environnementale. Les aides doivent prendre en charge l'essentiel du coût des travaux nécessaires au retour à la mise en valeur agricole.

Une cartographie ou recensement des parcelles en friche dans chaque département devra être réalisée par les chambres d'agriculture, afin de les mettre en avant et prioriser leur remise en culture. Jeunes Agriculteurs appelle également à la l'instauration d'une démarche simplifiée nécessaire au retour à la mise en valeur.

Proposition 35 : généraliser les aides de remise en culture pour les terres non exploitées

➤ Relance d'une politique d'aménagement foncier

Les gains de rendement obtenus durant les Trente Glorieuses, et surtout de marges agricoles, sont en partie dus à la grande politique de remembrement alors déployée. Ces aménagements fonciers ont permis, avec certains excès, d'optimiser les espaces agricoles en agrandissant les parcelles et en les regroupant autour des fermes. Souvent cibles de critiques concernant leur impact environnemental, ces politiques ont été progressivement mises de côté.

Jeunes Agriculteurs appelle les collectivités territoriales à relancer une vraie politique d'aménagement foncier. Les aménagements fonciers favorisent les gains de productivité et améliorent les conditions de travail des agriculteurs. Ils permettent, en outre, de réduire les distances parcourues sur les axes routiers par les engins agricoles et donc les nuisances et les risques d'usure (voirie, ouvrage d'art). Ces aménagements, comme c'est déjà le cas, devront tenir compte des impératifs environnementaux.

Proposition 36 : mettre en œuvre un grand plan d'aménagement foncier via les collectivités territoriales

➤ Investir dans nos terres

Le réchauffement planétaire engendre de nombreuses conséquences pour l'agriculture, l'une des plus contraignantes étant le dérèglement de la pluviométrie. L'essentiel de la pluviométrie se groupe sur quelques mois tandis que les périodes sans pluie s'allongent. Face à cela, nous devons armer nos fermes et nos terres.

Jeunes Agriculteurs demande un grand plan national d'amélioration foncière. Ce plan d'investissement, permettant d'accompagner les chefs d'entreprises agricoles, comprend trois volets : aide au drainage, aide à l'accès à l'eau (forage et/ou retenue, entretien d'ouvrages existants) et aide à l'irrigation (réseaux enterrés, matériels d'irrigation).

Outre ces aides à l'investissement, Jeunes Agriculteurs demande une simplification des démarches administratives liées à ces travaux par la mise en place d'un guichet unique et la désignation d'un référent départemental. Les pouvoirs publics doivent aider les agriculteurs à produire et à investir, non les en dissuader.

Lors de la création ou du renouvellement des drainages agricoles, le stockage et la réutilisation des eaux ainsi captées doivent être envisagés.

Proposition 37 : investir dans les travaux d'amélioration foncière et faciliter leur réalisation

➤ Sécuriser l'accès à l'eau

L'accès à l'eau constitue un enjeu majeur pour la productivité agricole des trente prochaines années. Outre les investissements matériels pour garantir à nos fermes l'accès à l'eau (forage, retenue, réseaux, matériel d'aspersion), nous devons sécuriser les volumes. Dans l'esprit de la proposition 29 du rapport d'orientation 2023 de Jeunes Agriculteurs, les exploitants agricoles soumis à un quota (hors prélèvements en milieu superficiel) attribué périodiquement ne doivent pas être soumis à restriction supplémentaire. Or, nous constatons depuis le Varenne de l'eau que le discours concernant l'irrigation est déconnecté de la réalité. Alors que les sécheresses sont plus longues et plus intenses, nous devons moins irriguer. Sauf à renoncer à notre souveraineté agricole, ceci n'est pas acceptable.

Pour faire face à l'irrégularité de la pluviométrie, nous devons urgemment développer des infrastructures individuelles ou collectives de stockage d'eau au niveau des bassins hydrographiques. Ces ouvrages permettront à un plus grand nombre d'accéder à l'eau et favoriseront sa polyvalence dans des domaines tels que l'agriculture, la lutte contre les incendies, la préservation de la biodiversité, les loisirs et le tourisme. Gérés par les collectivités locales, ces projets doivent bénéficier d'une procédure administrative simplifiée pour leur création afin d'éviter tout recours ou blocage injustifiés.

Aussi, pour sécuriser l'accès à l'eau, il s'agira de :

- Faciliter la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)
- Développer les systèmes de traitement d'eau et de stockage à la ferme
- Etablir des organes de gestion et de partage de l'eau sur tout le territoire, y compris les Outre-mer, intégrant les agriculteurs
- Faciliter les projets de retenues d'eau de surface et de pluie, le montage de projets de réserve d'eau à usage collectif
- Développer des systèmes de retenues d'eau non évaporatifs
- Etudier la faisabilité des synergies entre le stockage de l'eau et la production d'électricité
- Harmoniser l'encadrement des réserves de substitution
- Subventionner des systèmes d'irrigation efficaces et pilotables
- Favoriser la recharge des nappes phréatiques via des aménagements adaptés

Jeunes Agriculteurs réaffirme que **l'usage agricole doit être prioritaire dans les attributions de volumes prélevables**, devant les autres activités, y compris de loisirs et d'industrie. Une usine – sauf exception et industrie agroalimentaire – peut stopper son activité pendant un mois et la reprendre, sans autre incidence que la non-production durant cette période. Suivant les cultures, ne pas irriguer pendant un mois, c'est perdre le fruit d'une année de travail, voire de plusieurs années. Des sécheresses à répétition peuvent en effet engendrer des pertes de fonds en cultures pérennes (viticulture, arboriculture, etc.).

Et, parce que les zones en déficit d'eau sont appelées à se multiplier, Jeunes Agriculteurs demande que l'ensemble du territoire national soit couvert par un OUGC⁶⁰. Sans généraliser le principe d'AUP⁶¹, nous souhaitons anticiper les tensions à venir autour de l'usage de l'eau et structurer la représentation agricole face aux autres acteurs. Les OUGC, existants et à venir, devront agir tant pour les eaux souterraines que pour les eaux de surface. En lien avec l'objectif de souveraineté alimentaire, et la reconnaissance des activités agricoles comme primordiales, celles-ci doivent bénéficier d'une tarification avantageuse. Enfin, il est important de rappeler le besoin de garantir l'accès en eau, sans restriction, pour les animaux.

⁶⁰ Organisme Unique de Gestion Collective

⁶¹ Autorisation unique pluriannuelle

Par ailleurs, nous demandons que les études portant sur les volumes prélevables, telles que les études H.M.U.C. (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat), spécifient davantage les incertitudes et la marge d'erreur de leurs résultats à chaque phase de l'étude, y compris lors du vote final. En effet, certaines données mobilisées pour ces études sont issues d'extrapolation ou de modélisation. Cela peut conduire à une surestimation ou à une sous-estimation des résultats attendus, puisque reposant sur des données hypothétiques. Il est donc essentiel que le contenu et les hypothèses des différents volets de l'étude, leurs incertitudes et leur impact sur les résultats de l'analyse fassent l'objet d'une pédagogie renforcée.

Enfin, il est nécessaire que l'utilisation des eaux usées, les prélèvements des industries et leur rejet entrent dans le calcul des prélèvements autorisés.

Proposition 38 : garantir l'accès prioritaire à l'eau des exploitations agricoles
--

3. Réformer la gestion du foncier agricole

Jeunes Agriculteurs appelle à engager une réforme de la gestion du foncier agricole en France. Nous souhaitons mettre fin à la distinction historique entre gestion de la propriété foncière et gestion des autorisations d'exploiter.

Ainsi, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (Safer) deviendrait **l'organe unique de gestion du foncier agricole, naturel et forestier**. La Safer, sous l'autorité du préfet, serait chargée à la fois du suivi, du contrôle et de la régulation de la propriété foncière, mais également de l'attribution des autorisations d'exploiter.

Nous proposons de généraliser dans toute la France la création de SCEA gouvernées par les Safer, sur le modèle de la SCEA Safer de Normandie. Ces structures juridiques permettront de démembrer une exploitation grâce à la création d'un fonds agricole, pour installer plusieurs jeunes porteurs de projet. Elles permettront également de concurrencer des demandes d'autorisation d'exploiter, afin d'apporter un délai supplémentaire aux porteurs de projet.

Parallèlement, Jeunes Agriculteurs rappelle que la Safer est un outil agricole doté notamment de missions de service public et qui doit être gouverné par la profession agricole. Ses objectifs et ses critères d'intervention doivent être élaborés et validés par l'ensemble des parties prenantes.

Un document-cadre régional unique – visant à remplacer les SDREA⁶², les PPAS⁶³ et les arrêtés seuils du dispositif Sempastous – serait ainsi réalisé par les Chambres régionales d'agriculture et validé en CRIT⁶⁴. La pondération de surfaces pour les cultures et pour les élevages hors-sols, devenue source d'agrandissement excessif, doit être revue en concertation avec la profession agricole.

⁶² Schéma directeur régional des exploitations agricoles

⁶³ Programme Pluriannuel d'Activités de la SAFER

⁶⁴ Comité Régional Installation-Transmission

Nous conditionnons ces évolutions à une **profonde refonte des Safer** :

- Une obligation de transparence sur les transactions. Les déclarations d'intentions d'aliéner (DIA)⁶⁵ doivent être rendues publiques et accessibles simplement.
- Une révision du financement des Safer. Il est nécessaire de remplacer le système de commission sur les opérations par un forfait à l'hectare
- La généralisation des outils de discussions et d'analyses locaux tels que les comités de cantons et les délégués locaux
- La prise de décision doit découler d'un consensus
- Une réforme de sa gouvernance afin de conforter la position majoritaire de la profession agricole dans son actionnariat au sein du Conseil d'Administration (CA) et ainsi réaffirmer la prédominance de la profession agricole sur cet outil dont la vocation est de servir l'agriculture
- La création, en lien avec la profession agricole, d'une instance de conciliation indépendante des Safer.
- L'élargissement du droit de préemption, des exonérations et des abattements de la Safer à l'ensemble des zones Naturelles, Agricoles et Forestières (NAF).

Proposition 39 : confier, sous conditions, aux Safer la gestion des autorisations d'exploiter ainsi que le suivi, le contrôle et la régulation de la propriété foncière

4. Régénérer et sécuriser le statut du fermage

Le statut du fermage serait une cathédrale qui tient sur une allumette. Vouloir toucher une tuile de cet édifice pourrait le faire vaciller. Cette idée, trop répandue dans le monde agricole, doit être définitivement chassée. Jeunes Agriculteurs estime au contraire qu'à ne pas rénover cette cathédrale, le risque est de la voir, tôt ou tard, s'effondrer sur elle-même.

➤ **Un nouveau pacte foncier**

Près de 80 ans après sa création, Jeunes Agriculteurs estime qu'il est nécessaire de régénérer le statut du fermage en proposant un nouveau pacte foncier entre l'Etat, les propriétaires et les fermiers. Les objectifs sont simples : redonner de l'attractivité au statut du fermage ; sécuriser les exploitants ; améliorer la connaissance et la visibilité de la mise en valeur des parcelles.

Ce pacte se décline en quatre volets :

1 – Diminuer et plafonner la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB)

Depuis 2006, les terres agricoles bénéficient d'un dégrèvement de 20%. Face à la montée des charges qui pèsent sur les entreprises agricoles, et dans un souci de compétitivité de l'agriculture, nous demandons le rehaussement de ce dégrèvement à 50%.

⁶⁵ Tout projet de mutation d'un bien agricole, y compris s'il s'agit des cas d'exemption, doit être notifié à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) au moins 2 mois avant la cession

Nous constatons par ailleurs, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, que certaines communes et EPCI ont très fortement augmenté leur taux de TFNB ces dernières années, au point d'atteindre des montants totalement déraisonnables. Jeunes Agriculteurs demande qu'un plafonnement des taux de la TFNB s'appliquant aux terres mises en valeur soit instauré. Les terres agricoles ne doivent en aucun cas servir de variable d'ajustement pour aider les collectivités à boucler leur budget.

Par ailleurs, nous demandons la réforme du dégrèvement de TFNB pour les jeunes agriculteurs, bénéficiaires de la DJA⁶⁶. Pour Jeunes Agriculteurs, le fonctionnement actuel est source d'iniquité entre les territoires. Nous demandons un abattement de 100% l'année d'installation, dégressif de 20 points par an (soit 80% en deuxième année, 60% en troisième, 40% en quatrième et 20% en cinquième année). Cette exonération, nationale, remplacerait l'exonération de droit nationale et celles, facultatives, à l'initiative des collectivités.

2 – Basculer entièrement la TFNB sur les agriculteurs

La TFNB est un impôt local dû par le propriétaire et prélevé chaque année pour le compte des communes et groupements de communes. La TFNB vise les terrains productifs de revenus ou « susceptibles d'en produire » selon l'administration fiscale. Selon les territoires et les situations, le propriétaire peut répercuter ou non une partie du montant de la taxe sur le locataire.

Des dégrèvements sont possibles en raison de l'exploitation des terres par un locataire. Il en existe plusieurs types et doivent obligatoirement être déduits du fermage : le dégrèvement pour les jeunes agriculteurs⁶⁷ ; le dégrèvement « calamités agricoles »⁶⁸ ; le dégrèvement pour perte de bétail, etc.

Nous proposons que la TFNB soit versée directement et entièrement par le fermier à condition qu'un bail rural écrit, sous statut du fermage, ait été établi entre le propriétaire et l'agriculteur.

Afin de ne pas pénaliser les agriculteurs ne participant jusqu'ici peu ou pas aux versements de la TFNB, il convient de réfléchir à une mise en place progressive de cette réforme, en réajustant le prix du fermage en conséquence de la charge supplémentaire liée à la TFNB.

⁶⁶ Dotation Jeunes Agriculteurs

⁶⁷ Le preneur bénéficiant d'une dotation d'aide à l'installation en tant que jeune agriculteur bénéficie d'un dégrèvement de 50 % sur les terrains qu'il exploite. La durée du dégrèvement est de cinq ans à partir de son installation.

⁶⁸ En cas d'évènement climatique indépendant de la volonté de l'agriculteur (grêle, sécheresse...) impactant sa récolte, le locataire peut bénéficier d'un dégrèvement

3 – Conditionner ce basculement à la déclaration d'un fermier sous bail rural

C'est le troisième volet du pacte que nous proposons. La TFNB ne sera versée par le fermier que si un bail rural écrit a été signé et enregistré. Ceci dans un objectif de sécuriser le preneur dans le temps et de garantir une transparence entre les deux parties sur la durée, la date de début, l'échéance, le montant du loyer, etc.

L'incitation à la déclaration d'un fermier sous bail rural doit conduire à l'ouverture d'un registre national des exploitants géré par le ministère des Finances. Cela permettrait de savoir précisément qui exploite quoi et où. C'est un nouveau levier pour mettre en place l'actif agricole.

4 – Relever le montant de la TFNB pour les terres non mises à bail

Afin d'inciter la mise à bail des terres à usage agricole et de lutter contre la rétention de foncier, dans l'attente par exemple de la constructibilité, Jeunes Agriculteurs propose de surtaxer les propriétaires des terrains concernés. Concrètement, il s'agit de multiplier par dix le montant de la TFNB due par le propriétaire.

Proposition 40 : dans le cadre d'un nouveau pacte foncier, basculer, sous conditions, la TFNB sur les agriculteurs et majorer son montant en cas de terres non mises à bail

➤ Adapter l'indice du fermage au changement climatique

Depuis 2010, l'indice du fermage est national⁶⁹. Il est composé pour 60 % de l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole à l'hectare constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes et pour 40 % de l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente.

Considérant que le changement climatique va altérer plus fortement la capacité productive de certaines régions que d'autres, Jeunes Agriculteurs souhaite que l'indice du fermage soit défini territorialement. L'objectif est de corrélérer l'évolution du montant du fermage à l'évolution du potentiel de rendement pour tenir compte des évolutions climatiques.

Proposition 41 : territorialiser l'indice du fermage afin de le corrélérer au potentiel de production

⁶⁹ L'indice du fermage est fixé chaque année par arrêté ministériel.

➤ Accord SNFM / SNPR

Jeunes Agriculteurs souhaite marquer son soutien à l'accord conclu entre la Section Nationale des Fermiers et Métayers (SNFM) et la Section Nationale des Propriétaires Ruraux (SNPR) relatif à l'attractivité du statut du fermage⁷⁰. Nous émettons toutefois une réserve sur la proposition 2 visant à « rendre obligatoire la conservation de la parcelle de subsistance par le fermier prioritairement sur ses terres en propriété », la parcelle de subsistance étant selon nous une notion dépassée. La proposition 5 de l'accord, relative à la transmission de l'entreprise du fermier sortant, doit également être réévaluée.

Enfin, pour ne pas mettre en péril le statut du fermage, il est important de lutter contre toute pratique visant à le contourner comme la sous-location de terres agricoles.

Proposition 42 : mise en place partielle de l'accord SNFM / SNPR

Fort de ces propositions, Jeunes Agriculteurs sera à l'initiative, en associant les parlementaires et toutes les parties volontaires, pour porter une réforme foncière ambitieuse.

III. Moderniser la gouvernance agricole pour atteindre notre ambition agricole

La transition vers ce nouveau modèle agricole peut-elle s'effectuer dans le cadre des institutions existantes ? Le monde agricole tel que nous le connaissons est-il capable d'organiser des transformations profondes et de générer, dans le même temps, un large mouvement d'adhésion des agriculteurs ? Jeunes Agriculteurs en doute et appelle le monde agricole à faire preuve de lucidité sur sa propre sur-administration, la lourdeur de son organisation et l'archaïsme de certaines de ses structures.

Les outils de gouvernance en place actuellement sont en partie hérités d'une époque révolue. S'ils ont permis et facilité l'atteinte des objectifs fixés par le modèle agricole d'après-guerre, **Jeunes Agriculteurs constate que ces structures de pilotage et de gestion ne sont pas aptes à accompagner le changement auquel nous nous destinons**. Nos structures, créées pour la plupart à une époque où nous étions 4 millions d'agriculteurs, ne sont plus adaptées aux enjeux de 2024, et encore moins à ceux de 2050. Une modernisation des pratiques et des organisations s'impose.

⁷⁰ Voir annexe « Accord SNFM / SNPR »

1. Pour une remise à plat de nos outils de gouvernance

➤ **Une rationalisation urgente de nos instances**

En partie définie dans les années 1960 pour répondre à un contexte particulier et à des objectifs spécifiques, l'organisation du monde agricole actuelle ne nous permettra pas d'atteindre l'ambition que nous dessinons pour 2050.

Jeunes Agriculteurs constate que l'écosystème agricole souffre d'une trop grande rigidité qui conduit à l'immobilisme. Cette rigidité est le résultat du millefeuille d'instances dont l'utilité est loin d'être évidente mais dans lesquelles il faut tout de même siéger. Conséquence, il est désormais presque impossible d'opérer quelconque changement.

L'inflation des postes de représentation à pourvoir doit cesser, notamment au regard de la tendance défavorable du renouvellement des générations. S'il y a autant voire plus de combats à mener qu'à une autre époque, il faut désormais le faire avec moins de combattants. C'est pourquoi il est urgent de procéder à une fusion, voire suppression, d'instances pour gagner en efficacité. Cela peut se concrétiser par la dissolution de commissions, d'instances, comités superflus et le transfert de leurs attributions à d'autres structures sans pour autant rallonger les délais.

Jeunes Agriculteurs souhaite donc engager avec ses interlocuteurs réguliers un travail de rationalisation des instances (réunions, commissions, comités, etc.) à tous les échelons. Nous soulignons toutefois que certaines instances restent indispensables. Jeunes Agriculteurs tient alors à y siéger et à disposer d'un droit de vote.

Proposition 43 : rationaliser les instances agricoles pour mettre fin à leur enchevêtrement

➤ **Redéfinir la raison d'être, le rôle et les missions des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)**

Jeunes Agriculteurs demande qu'une OPA soit définie comme :

- Etant un outil présidé par des agriculteurs
- Servant à représenter, financer, assurer, collecter ou transformer les productions, conseiller les entreprises agricoles
- Permettant de pouvoir s'exprimer au nom du monde agricole et de le représenter dans les instances adéquates.

Dans le même temps, Jeunes Agriculteurs demande à redéfinir les missions et rôles de chacun. Nous constatons des concurrences et des luttes d'influence dont nous percevons mal l'issue mais qui font du tort à l'ensemble du monde agricole. Nous voulons éviter les conflits inutiles en rappelant que chacun doit assumer uniquement son rôle et ses missions.

Proposition 44 : adopter une définition d'une OPA

Proposition 45 : redéfinir les missions et le rôle de chacun pour gagner en efficacité

➤ **Rénover le fonctionnement des Chambres d'agriculture**

Le fonctionnement des Chambres d'agriculture mérite également d'être réformé. Nous préconisons tout d'abord de renforcer les coopérations interdépartementales et régionales.

Il est également nécessaire de revoir la composition des Chambres d'agriculture. Nous demandons ainsi, qu'à l'occasion du prochain mandat, une réflexion sur la composition des collèges soit entamée et que des propositions d'évolutions soient formulées.

Nous affirmons que les Chambres d'agriculture doivent disposer de marges de manœuvre suffisantes pour mettre en place leur projet de territoire. Pour cela, il convient de leur confier la compétence de fixer le taux de la TA-TFNB (taxe additionnelle sur le foncier non bâti).

Enfin, nous constatons que ces dernières années, sous l'effet du désengagement de l'Etat, les Chambres ont récupéré de nombreuses missions auparavant exercées par les administrations. Cela crée de la confusion auprès des agriculteurs qui ne savent plus très bien quel est le rôle d'une Chambre. C'est pourquoi nous recommandons une communication claire et détaillée des Chambres d'agriculture. Ceci dans le but de distinguer les missions de prestation de services à destination des exploitations agricoles des missions consulaires.

Toutefois, les Chambres d'Agriculture doivent aussi s'inscrire dans le chantier de simplification initié par le syndicalisme agricole et rester aux services des agriculteurs.

Proposition 46 : engager une réflexion sur la composition des Chambres d'agriculture

Proposition 47 : confier aux Chambres la compétence de fixer le taux de la TA-TFNB

Proposition 48 : améliorer la communication des Chambres afin de distinguer leurs missions de prestation de services de leurs missions consulaires

2. Pour une nouvelle approche des mandats professionnels

Parallèlement à la rationalisation des instances du monde agricole et dans une volonté de moderniser nos pratiques, Jeunes Agriculteurs demande à toutes les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) d'adopter une nouvelle approche des mandats professionnels et de leurs conditions d'exercice. Nous énonçons clairement que le cumul des mandats, qu'il soit simultané ou dans la durée, affaiblit la représentation professionnelle.

➤ **Une tête ne peut pas porter plusieurs casquettes**

Il n'est plus concevable qu'un responsable professionnel puisse arborer plusieurs casquettes simultanément. Le cumul des postes exécutifs brouille le message syndical, ne permet pas à l'individu d'assumer pleinement ses missions et entretient un flou qui peut rapidement laisser place à la suspicion. Ces suspicions valent autant pour les compensations perçues que sur de potentiels conflits d'intérêts. La mesure proposée permettrait ainsi de renouer la confiance avec les adhérents et l'opinion publique.

Jeunes Agriculteurs recommande le **non-cumul de mandats présidentiels simultanés**. Cette règle doit s'appliquer au sein d'un même réseau, entre les organisations, et avec toute structure ayant des intérêts communs. Les petites structures – en termes d'adhérents, de chiffre d'affaires ou de rayonnement géographique – sont exclues de cette mesure.

Proposition 49 : instaurer une règle de non-cumul de mandats présidentiels simultanés
--

➤ **Pour un renouvellement des générations dans les OPA**

Considérant que le renouvellement des générations doit également s'opérer dans les postes exécutifs des OPA, Jeunes Agriculteurs incite chaque structure à limiter les mandats dans le temps.

Le bon fonctionnement d'une organisation ne dépend pas de la permanence d'un même responsable à sa tête. Au contraire, Jeunes Agriculteurs affirme que la reconduction excessive des mandats peut conduire à l'enlisement et nuire à la dynamique collective. Elle dédouane les organisations de la préoccupation du renouvellement des responsables, favorise la concentration des responsabilités et alimente une « personnalisation » de l'organisation.

Jeunes Agriculteurs recommande un renouvellement plus régulier des responsables des OPA. Cette préconisation peut se matérialiser par une mesure de limitation du cumul de mandats dans le temps.

Jeunes Agriculteurs propose d'intégrer dans les programmes scolaires l'importance de l'engagement pour le collectif (filiales, syndicat, mutualité, etc.). De plus, il est nécessaire que tout nouvel administrateur d'une OPA suive une formation structurante en lien avec ses engagements et ses responsabilités.

Proposition 50 : limiter le cumul de mandats dans le temps

La réflexion sur les conditions d'exercice des mandats doit également englober la question de l'âge des détenteurs des mandats. Nous soutenons le fait que les transformations nécessaires pour atteindre notre nouvelle ambition agricole demandent une capacité de projection à l'horizon 2050 ; que cette capacité est moins forte lorsqu'on est à quelques années de la retraite que lorsqu'on est au milieu de sa carrière professionnelle.

Dès lors, nous considérons qu'il est essentiel d'instaurer une limite d'âge pour occuper les postes d'administrateurs. Cette limite doit être, au plus, à l'âge légal de départ en retraite à taux plein.

Proposition 51 : inscrire un âge limite pour exercer un poste d'administrateur au sein des OPA

3. Pas de démocratie sociale sans corps intermédiaires forts

Jeunes Agriculteurs est convaincu qu'il ne peut y avoir de démocratie active sans corps intermédiaires forts et dynamiques. Dans un contexte de mutation permanente et de crises successives, ils constituent un relais indispensable entre les pouvoirs publics et la société civile. Les corps intermédiaires permettent l'existence d'une représentation des intérêts économiques et sociaux aux côtés de la représentation politique fondée sur le suffrage universel.

Or, la question du financement est cruciale dans la vitalité des corps intermédiaires. Si l'Etat veut des interlocuteurs fiables, structurés et qualifiés en mesure d'assurer la médiation avec les agriculteurs, il lui faut « investir » dans la démocratie sociale. C'est une condition indispensable pour reconnaître le rôle des syndicats et favoriser la prise de responsabilités des individus.

Ainsi, Jeunes Agriculteurs demande une revalorisation de l'enveloppe dédiée au financement du syndicalisme agricole (FSA).

Proposition 52 : revaloriser l'enveloppe dédiée au financement du syndicalisme agricole (FSA)

Conclusion

Voir loin, agir maintenant.

Ces mots qui ont inspiré les réflexions de ce Rapport d'orientation doivent maintenant guider notre action. Ils doivent permettre à notre génération de trouver la voie entre le souhaitable et le possible. Nous savons que rien n'est pire qu'une accumulation d'objectifs contradictoires qui conduit les agriculteurs dans des impasses. Tous les jours, nous mesurons les effets dévastateurs d'une absence de cap pour l'agriculture.

Un cap, nous en avons pourtant un. Dessiné dans les années 1960, il a propulsé l'agriculture française dans la modernité et jeté les fondations d'un modèle agricole singulier. Or, nous n'avons pas su le renouveler pour l'adapter à un monde qui, qu'on le veuille ou non, change.

Il est urgent que la France et l'Europe assument une réelle ambition agricole, qu'elles assignent des objectifs clairement établis aux agriculteurs. Cela se fera sur la base d'un diagnostic partagé sur les grands enjeux qui nous affectent : le changement climatique, la démographie mondiale et agricole, la reconfiguration des équilibres géopolitiques ou encore les révolutions technologiques. L'analyse de ces mutations amène à considérer la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture comme une évidence, une priorité, une nécessité.

Avec ce rapport, Jeunes Agriculteurs propose un chemin pour atteindre la souveraineté agricole. Ce chemin suppose de confier aux agriculteurs les clés nécessaires leur permettant de relever les défis qui se dressent devant eux, en remettant notamment au cœur des préoccupations le foncier agricole et ses usages. Il s'agit ni plus ni moins de conclure un nouveau pacte de confiance comme celui que nos prédécesseurs ont su nouer à l'après-guerre.

Toutefois, les propositions développées dans ces pages ne suffiront pas, à elles-seules, pour résoudre l'entière des problèmes agricoles. Les enjeux agricoles sont en effet multidimensionnels, complexes, et nécessitent d'agir aussi bien au niveau européen, des filières ou encore de la rémunération. Mais, les petits ruisseaux faisant de grandes rivières, nous sommes fermement convaincus que les mesures avancées contribueront à répondre aux défis de notre génération et aux suivantes.

A travers ce projet, Jeunes Agriculteurs souhaite donner une nouvelle orientation à notre agriculture. Une agriculture à visage humain qui nourrit la population et participe aux transitions nécessaires. Une agriculture performante et rémunératrice dans laquelle les femmes et les hommes qui y travaillent sont reconnus à leur juste valeur. Une agriculture structurée, forte de ses organisations et responsables professionnels. Une agriculture, enfin, qui permette à la France et à l'Europe de s'affirmer sur la scène internationale.

Nous savons que cet équilibre est une ligne de crête, que de nombreux obstacles nous font face. Mais aujourd'hui comme hier, nous refusons de subir les événements et de céder à l'immobilisme. Avec la détermination et la constance qui nous caractérisent, nous sommes prêts, nous Jeunes Agriculteurs, à porter cette nouvelle ambition.

Récapitulatif des propositions

Souveraineté agricole et Union européenne

Proposition 1 : renforcer l'harmonisation des normes et des règles au sein de l'Union européenne ; appliquer des clauses-miroirs dans les accords de libre-échange

Proposition 2 : le respect des standards européens est une condition indispensable à toute nouvelle adhésion à l'Union européenne

Proposition 3 : établir une Charte de l'agriculture et de l'alimentation et l'intégrer au bloc de constitutionnalité

Moderniser les politiques agricoles au service des transitions

Proposition 4 : engager une planification agricole stratégique pour renforcer notre souveraineté agricole et alimentaire tout en s'adaptant aux conséquences du changement climatique

Proposition 5 : élaborer des contrats d'avenir liant chef d'entreprise agricole, pouvoirs publics et filières

Proposition 6 : mettre en place une Indemnité compensatoire de l'impact climatique (ICIC)

De nouveaux outils de financement

Proposition 7 : créer un livret d'épargne « Souveraineté agricole »

Proposition 8 : créer une Taxe de Rééquilibrage Concurrentiel (TRC)

Proposition 9 : engager une réflexion sur la fiscalité environnementale afin de compenser les distorsions de concurrence et valoriser les pratiques durables

Proposition 10 : créer un portail des aides publiques

Proposition 11 : créer un observatoire des aides publiques

Proposition 12 : plafonner le montant des aides publiques perçues aux produits de l'exploitation agricole

L'humain au cœur des transitions

Proposition 13 : considérer comme agriculteur actif celui qui détient, seul ou avec des associés, la majorité du capital d'exploitation, qui prend les décisions stratégiques et opérationnelles et qui possède les moyens de production

Proposition 14 : justifier d'un diplôme de niveau 5 agricole ou d'un diplôme de niveau 4 agricole et de deux années d'expérience dans le milieu agricole pour prétendre au statut d'actif

Proposition 15 : ne plus considérer comme actif agricole un individu ayant atteint l'âge légal de départ en retraite à taux plein

Proposition 16 : mettre en place un Crédit d'impôt pour l'emploi agricole (CIEA) afin de favoriser l'embauche et la hausse de rémunération des salariés agricoles

Améliorer les conditions de travail

Proposition 17 : favoriser les projets de territoire visant à développer des solutions d'accueil petite enfance et de garde d'enfant

Proposition 18 : faire évoluer les conditions de prise en charge des maladies chroniques et améliorer la prévention des risques

Proposition 19 : généraliser les Comités d'Entreprise des Salariés Agricoles (CESA)

Proposition 20 : proposer aux salariés agricoles, si les conditions sont réunies, des aménagements du temps de travail

Proposition 21 : flexibiliser davantage le congé paternité et renforcer l'accompagnement des couples dans leur parentalité

Transmission et prise de responsabilités

Proposition 22 : définir et prendre en compte la valeur de reprenabilité lors de la transmission

Proposition 23 : abaisser les droits de mutation liés au viager agricole sur les seuils pratiqués lors d'une vente classique

Proposition 24 : développer le dispositif de « ferme en partage » afin de faciliter la transmission

Proposition 25 : favoriser les dispositifs de reprise progressive reposant sur la capitalisation échelonnée

Proposition 26 : intégrer la maîtrise du foncier à la composition du fonds agricole pour favoriser la location-gérance de fonds agricole

Proposition 27 : permettre à chaque salarié, via le CET, de convertir son épargne-temps en parts sociales de l'entreprise agricole

Proposition 28 : développer les dispositifs permettant d'enregistrer de l'expérience agricole avant de s'installer

Proposition 29 : développer et étendre les dispositifs permettant aux porteurs de projets de se tester

Préserver et mobiliser le foncier agricole

Proposition 30 : définir et encadrer l'agrivoltaïsme

Proposition 31 : réaffirmer l'impératif de la Safer de lutter contre la spéculation foncière

Proposition 32 : soumettre à une autorisation préalable toute opération de boisement

Proposition 33 : compenser toute diminution de terres agricoles

Proposition 34 : simplifier la procédure de mise en valeur des terres incultes

Proposition 35 : généraliser les aides de remise en culture pour les terres non exploitées

Proposition 36 : mettre en œuvre un grand plan d'aménagement foncier via les collectivités territoriales

Proposition 37 : investir dans les travaux d'amélioration foncière et faciliter leur réalisation

Proposition 38 : garantir l'accès prioritaire à l'eau des exploitations agricoles

Réformer la gestion du foncier agricole et régénérer le statut du fermage

Proposition 39 : confier, sous conditions, aux Safer la gestion des autorisations d'exploiter ainsi que le suivi, le contrôle et la régulation de la propriété foncière

Proposition 40 : dans le cadre d'un nouveau pacte foncier, basculer, sous conditions, la TFNB sur les agriculteurs et majorer son montant en cas de terres non mises à bail

Proposition 41 : territorialiser l'indice du fermage afin de le corrélér au potentiel de production

Proposition 42 : mise en place partielle de l'accord SNFM / SNPR

Moderniser la gouvernance agricole

Proposition 43 : rationaliser les instances agricoles pour mettre fin à leur enchevêtrement

Proposition 44 : adopter une définition d'une OPA

Proposition 45 : redéfinir les missions et le rôle de chacun pour gagner en efficacité

Proposition 46 : engager une réflexion sur la composition des Chambres d'agriculture

Proposition 47 : confier aux Chambres la compétence de fixer le taux de la TA-TFNB

Proposition 48 : améliorer la communication des Chambres afin de distinguer leurs missions de prestation de services de leurs missions consulaires

Proposition 49 : instaurer une règle de non-cumul de mandats présidentiels simultanés

Proposition 50 : limiter le cumul de mandats dans le temps

Proposition 51 : inscrire un âge limite pour exercer un poste d'administrateur au sein des OPA

Proposition 52 : revaloriser l'enveloppe dédiée au financement du syndicalisme agricole (FSA)

Liste des sigles et des abréviations

ANEFA : Agence Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

AUP : Autorisation unique pluriannuelle

CA : Conseil d'administration

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole

CDPENAF : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CESA : Comité d'entreprise des salariés agricoles

CET : Compte épargne-temps

CIEA : Crédit d'impôt pour l'emploi agricole

CRIT : Comité Régional Installation-Transmission

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

DIA : Déclaration d'intention d'aliéner

ETP : Emploi temps-plein

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FSA : Financement du syndicalisme agricole

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IA : Intelligence artificielle

Ibid : Ibidem, locution latine signifiant « Au même endroit »

ICHN : Indemnité compensatoire de handicaps naturels

ICIC : Indemnité compensatoire de l'impact climatique

INED : Institut national d'études démographiques

IRA : Inflation Reduction Act

MACF : Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières

MSA : Mutualité sociale agricole

NBT : New breeding techniques

NIMA : Non-issu du monde agricole
OMC : Organisation mondiale du commerce
OMS : Organisation mondiale de la santé
OPA : Organisation professionnelle agricole
OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective
PAC : Politique agricole commune
PMA : Procréation médicalement assistée
PPAS : Programme Pluriannuel d'Activités de la SAFER
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SDREA : Schéma directeur régional des exploitations agricoles
SNFM : Section Nationale des Fermiers et Métayers
SNPR : Section Nationale des Propriétaires Ruraux
TA-TFNB : Taxe additionnelle sur le foncier non-bâti
TFNB : Taxe sur le foncier non-bâti
TRC : Taxe de rééquilibrage concurrentiel
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UE : Union européenne
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZAN : Zéro artificialisation nette
ZNT : Zone de non-traitement

Remerciements

Un rapport d'orientation est une œuvre collective. Nous souhaitons ainsi remercier les adhérents du réseau Jeunes Agriculteurs qui, par leurs contributions orales ou écrites, ont apporté leur pierre à l'édifice et permis d'enrichir ce texte.

La réalisation de ce rapport d'orientation n'aurait pas été possible sans l'aide de certaines personnes. Leur avis critique et leur œil avisé ont été particulièrement précieux et appréciés. Nous leur adressons nos remerciements les plus sincères.

Nous souhaitons enfin remercier celles et ceux qui ont accepté de participer à nos auditions et de répondre à nos questions. Nos réflexions ont été nourries aussi bien de leur expertise que de leurs suggestions.

La rédaction de ce rapport d'orientation a été assurée par :

Béranger Perrier

Assisté de Jessica Banor, Claire Colombani, Baptiste Guicheteau, Mathilde Roby, Adama Sene

Liste des personnes auditionnées

Christine Avelin - Directrice générale de FranceAgriMer

Audrey Bourolleau – Co-fondatrice d’Hectar

Pascal Cormery – Président de la MSA

Jean-Louis Chandellier – Directeur général adjoint de la FNSEA

Karine Daniel – Sénatrice de la Loire-Atlantique

Sébastien Delafosse et Denis Labri – Président et Secrétaire général de la SNFM

Benoit Delarce – Secrétaire national CFDT Agri-Agro

Cécile Détang Dessendre – Directrice scientifique adjointe Agriculture, INRAE

Dominique Fayel – Président du Groupe Viande bovine du COPA-COGECA

Ludovic Guinard – Directeur général délégué CTIFL

Emmanuel Hyest – Président de la FNSAFER

Alessandra Kirsch – Directrice des études, Agriculture Stratégies

Éric Mastorchio et Victoria Timmerman – Directeur adjoint et Juriste à Gaec & Sociétés

Jean-Baptiste Millard – Directeur général d’Agridées

Diane Mordacq – Chargée de projets et des relations adhérents au Club Déméter

Anne-Laurence Petel – Députée des Bouches-du-Rhône

Yves Picquet – Président de Bayer France

Dominique Potier – Député de Meurthe-et-Moselle

Thierry Pouch et Marine Raffray – Economistes à Chambres d’agriculture France

Patrick Pouyanné – Président-directeur général du groupe TotalEnergies

François Purseigle - Sociologue

Arnaud Rousseau – Président de la FNSEA

Michel Thomas – Chef de service « Territoires » à la FNSEA

Bertrand Valiorgue – Professeur de stratégie et gouvernance des entreprises à EMlyon business school et directeur de l’Institut Français de Gouvernement des Entreprises (IFGE)

Annexes

Annexe 1 : ACCORD SNFM/SNPR



ACCORD SNFM/SNPR

VALIDE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSEA

La Section Nationale des Fermiers et Métayers et la Section Nationale des Propriétaires Ruraux ont conclu un accord historique contenant six propositions qui forment un tout qui se veut équilibré entre les parties et auquel adhèrent tant les représentants des bailleurs que ceux des preneurs.

Ces propositions forment un tout indivisible, car les évolutions du statut du fermage doivent être globales. Elles devront **nécessairement être accompagnées d'un statut de l'agriculteur professionnel et d'un renforcement du contrôle des structures**, qui doit être un outil fort et rigoureusement appliqué dans tous les départements. Ces travaux sont en cours d'élaboration par la FNSEA qui les fera aboutir par voie législative.

PROPOSITION n° 1 : Rendre l'état des lieux obligatoire en supprimant l'indemnité de sortie tant aux bailleurs qu'aux preneurs en cas d'absence d'état des lieux.

En cas d'absence d'état des lieux, il est proposé que les deux parties soient sanctionnées par l'impossibilité d'obtenir une indemnité (indemnité de sortie en cas d'amélioration et indemnisation en cas de dégradation du bien).

PROPOSITION n° 2 : Rendre obligatoire la conservation de la parcelle de subsistance par le fermier prioritairement sur ses terres en propriété.

PROPOSITION n° 3 : Lors de la réalisation de constructions, d'investissements et d'améliorations réalisés sur le fonds loué par le preneur, permettre la rédaction d'un accord amiable préalable entre le bailleur et le preneur qui fixera les modalités de l'autorisation de faire et de leur indemnisation.

Par accord amiable, bailleurs et preneurs conviennent des investissements et des améliorations entrepris sur le fonds loué et de leurs modalités de réalisation. Ils prévoient aussi les modalités de l'indemnisation du preneur en fin de bail.

Cet accord amiable s'impose aux parties qui doivent le respecter, et déroge aux règles inscrites dans le statut du fermage en matière d'investissements et d'indemnisation de ceux-ci.

En cas de contentieux, c'est l'accord amiable signé entre les parties, qui fait foi et se substitue aux dispositions du statut du fermage.

En cas de désaccord entre les parties, ne permettant pas la signature d'un tel accord, les règles actuelles du statut du fermage s'appliquent.

PROPOSITION n° 4 : Revoir les règles de déclenchement de la révision du fermage anormal : introduire l'action au cours de la 6^{ème} année et non plus au cours de la troisième année.

Chacune des deux sections a le souci de moraliser les pratiques pour donner force à l'accord des parties sur le montant du fermage convenu à la signature du bail. SNPR et SNFM demandent que l'action en révision du fermage anormal au cours de la 3^{ème} année (L. 411-13 CRPM) soit modifiée.

L'action en révision doit être possible au cours de la 6^{ème} année et non plus au cours la 3^{ème} année comme actuellement.

Cette révision n'est possible qu'une seule fois lors du bail initial. La révision du fermage par le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux n'est pas rétroactive : aucune des sommes versées par le preneur avant l'action en révision ne peut lui être remboursée. Le montant du fermage révisé s'applique à compter de la date du jugement.

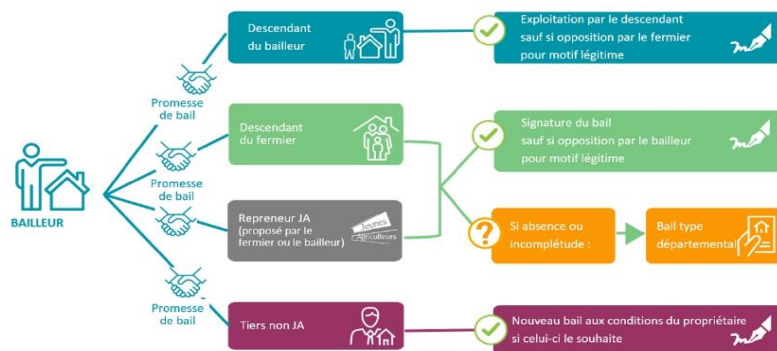
PROPOSITION n° 5 : La transmission de l'entreprise du fermier sortant

Aujourd'hui, il est souhaitable que les unités économiques des fermiers puissent se transmettre à un ou plusieurs repreneur(s) remplissant les conditions relatives au statut d'agriculteur professionnel, à l'agrément du contrôle des structures et à la viabilité du ou des projet(s).

L'objectif de cette proposition est multiple : poser un principe : « nouveau preneur – nouveau bail » ; favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ; reconnaître le droit légitime du propriétaire de s'installer lui-même ou un descendant ; transmettre l'exploitation dans sa globalité.

En cas de cessation d'activité du preneur, l'ordre des priorités pour la reprise sera le suivant :

- Si le bailleur, ou un de ses descendants jusqu'au deuxième degré souhaite reprendre pour s'installer ou conforter une exploitation viable, il peut reprendre pour lui-même ou pour son descendant (sous conditions) ;
- Si le fermier a un descendant souhaitant reprendre l'exploitation, il doit faire part de sa volonté de cesser d'exploiter et présenter son descendant au bailleur. Le propriétaire fait alors parvenir une proposition de bail au descendant. Ainsi, le bailleur signe un nouveau bail avec le descendant du fermier. En l'absence de proposition formulée par le bailleur, il y aura approbation tacite du nouveau bail au descendant du fermier aux conditions du bail type départemental ;
- Si le bailleur et le fermier n'ont pas de descendant souhaitant exploiter les terres, le fermier peut alors proposer un repreneur jeune agriculteur hors-cadre familial, pour sa première installation ou confortant son exploitation, afin de permettre à celle-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable ou durable. Le bailleur a alors le choix de lui faire parvenir une proposition de bail ou de proposer, à son tour, un autre repreneur jeune agriculteur hors-cadre familial s'installant pour la première fois ou confortant son exploitation. En l'absence de proposition faite au repreneur proposé par le fermier ou de proposition d'un autre jeune agriculteur, il y aura approbation tacite du repreneur JA proposé par le fermier et conclusion d'un nouveau bail aux conditions du bail type départemental ;
- Enfin, dans l'hypothèse où ni le bailleur, ni le fermier n'ont un descendant souhaitant exploiter les terres, ni ne proposent un repreneur jeune agriculteur, le fermier propose un repreneur au bailleur qui est libre de l'accepter ou de signer un bail avec un autre exploitant agricole.



PROPOSITION n° 6 : En cas de vente du bien loué et d'exercice de son droit de préemption par le preneur, la SNFM propose de revoir les modalités de fixation du prix du bien et élargir les possibilités de subrogation

La décote, n'étant qu'une émanation jurisprudentielle, la SNFM ne souhaite pas se positionner sur cette pratique. La mise à bail ne dévalorise en aucun cas la valeur du bien.

Le prix du bien vendu est fixé conformément au prix du marché du foncier agricole pour des biens similaires constatés à partir d'indicateurs publics ; à défaut à dire d'experts.

En cas de respect du prix du marché du foncier agricole pour des biens similaires, il ne peut y avoir d'action en révision de prix.

À cet égard, il est précisé que des barèmes officiels sont publiés tous les ans par le Ministère de l'Agriculture. Ils mentionnent la valeur des terres, son prix moyen et une fourchette minimum et maximum par région naturelle.

Le preneur peut subroger un apporteur de capitaux : personne physique et GFA familial ou mutuel, dans l'exercice de son droit de préemption. L'investisseur s'engage à se comporter en bailleur en concluant avec le preneur en place un bail à long terme. Le bénéficiaire de la subrogation doit s'engager, même en cas d'arrêt d'activité de son fermier, à continuer de mettre à bail jusqu'à son terme.

Bibliographie

- Abis, S. (2023). Le réarmement agricole du monde est une bonne nouvelle. In *Le Déméter 2023* (p. 17-22). IRIS éditions. <https://www.cairn.info/le-demeter-2023--0011662119-p-17.htm>
- Abis, S., Blanc, P., & Mikail, B. (2009). Le malheur est-il dans le pré ? Pour une lecture géopolitique de l'agriculture. *Revue internationale et stratégique*, 73(1), 22-30. <https://doi.org/10.3917/ris.073.0022>
- Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : Urgence déclarée.* (2023, avril 3). Sénat. <https://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-511.html>
- A&E. (2019, février 11). *Géopolitique et sécurité alimentaire : Quels sont les enjeux pour la France ?* Agriculture et Environnement. <https://www.agriculture-environnement.fr/2019/02/11/geopolitique-securite-alimentaire-enjeux-pour-france>
- Caraes, D. (s. d.). *RECENSEMENT AGRICOLE 2020 Chiffres clés.*
- Chaumet, J.-M. (2020). La politique agricole chinoise : Changement de cap pour un même objectif. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 372, Article 372. <https://doi.org/10.4000/economierurale.7861>
- Climat : Vers un dérèglement géopolitique ?* (2023, avril 3). Sénat. <https://www.senat.fr/rap/r15-014/r15-014.html>
- Delourme, I. (2022). *Sociétés et droit rural : Je t'aime, moi non plus.*
- « En dix ans, la souveraineté alimentaire de la France ne s'est pas effondrée ». (s. d.). Terre-net. Consulté 26 février 2024, à l'adresse <https://www.terre-net.fr/exportations-de-cereales/article/226543/en-dix-ans-la-souverainete-alimentaire-de-la-france-ne-s-est-pas-effondree-selon-franceagrimer>
- Financiarisation de la production agricole : Une analyse des enjeux fonciers - Analyse n° 174.* (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 8 février 2024, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/financiarisation-de-la-production-agricole-une-analyse-des-enjeux-fonciers-analyse-ndeg-174>
- Gazo, C., Halpern, G., & Rey, A. (2023). Nouveaux leaderships dans l'agriculture, des métamorphoses en cours. In *Le Déméter 2023* (p. 287-300). IRIS éditions. <https://www.cairn.info/le-demeter-2023--0011662119-p-287.htm>
- Henri Mendras, du paysan à l'agriculteur. (2015, juillet 30). *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/series-d-ete/article/2015/07/30/henri-mendras-du-paysan-a-l-agriculteur_4704364_3451060.html

Hervé, J.-J., & Chaumet, J.-M. (2023). Diplomatie agricole, une arme dans les relations internationales. In *Le Déméter 2023* (p. 95-114). IRIS éditions. <https://www.cairn.info/le-demeter-2023--0011662119-p-95.htm>

Hervé, N. (2023). *Synthèse du sixième rapport de synthèse du GIEC*.

La France, un champion agricole mondial : Pour combien de temps encore ? (2023, avril 3). Sénat. <https://www.senat.fr/rap/r18-528/r18-528.html>

La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles, communication à la commission des finances du Sénat. (2023).

La population mondiale va-t-elle continuer à augmenter, stagner ou décroître ? - Focus - Les mémos de la démo. (s. d.). Ined - Institut national d'études démographiques. Consulté 26 janvier 2024, à l'adresse <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/population-mondiale-augmenter-stagner-decroitre/>

Les agriculteurs : De moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes—Insee Focus—212. (s. d.). Consulté 30 janvier 2024, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>

Maëlezig Bigi, Dominique Méda—Prendre la mesure de la crise du travail en France / Sciences Po LIEPP. (2023, mai 5). <https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/content/maelezig-bigi-dominique-meda-prendre-la-mesure-de-la-crise-du-travail-en-france.html>

Mahé, M. (s. d.). *Webinaires emploi et agriculture*.

Assemblée Nationale, (s. d.). *Rapport d'information n°2215—16e législature*. Assemblée nationale. Consulté 27 février 2024, à l'adresse https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/duel/16b2215_rapport-information

Nguyen, G., Lepage, F., & Purseigle, F. (2017). Chapitre 2. L'entrée de capitaux externes dans les exploitations agricoles. Une facette méconnue des agricultures de firme en France. In *Le nouveau capitalisme agricole* (p. 65-96). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.purse.2017.01.0065>

OECD. (2020). *Taxation in Agriculture*. OECD. <https://doi.org/10.1787/073bdf99-en>

Optimiser les rendements agricoles à l'échelle mondiale pour répondre à une demande alimentaire croissante. (s. d.). INRAE Institutionnel. Consulté 26 janvier 2024, à l'adresse <https://www.inrae.fr/actualites/optimiser-rendements-agricoles-lechelle-mondiale-repondre-demande-alimentaire-croissante>

Pachot, A., & Patissier, C. (2022). Chapitre IV. Une agriculture connectée et responsable. *Hors collection*, 67-80.

Petit, M., Guy, P., & Judas, A. (2021). [Agriculture 2040] Quel avenir pour l'agriculture en France dans vingt ans ? *Sesame*, 10(2), 58-60.

Pisani, E. (s. d.). *Les politiques agricoles et alimentaires*.

PowerBoost (Réalisateur). (2023, février 25). *Quel impact de l'intelligence artificielle sur l'agriculture ?* <https://www.youtube.com/watch?v=rS9JNtNAXNI>

Projections par pays—Projections mondiales—Les chiffres. (s. d.). Ined - Institut national d'études démographiques. Consulté 26 janvier 2024, à l'adresse <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/projections-mondiales/projections-par-pays/>

Purseigle, F., & Hervieu, B. (2022a). Conclusion. La révolution indicible. In *Une agriculture sans agriculteurs* (p. 199-214). Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/une-agriculture-sans-agriculteurs--9782724637700-p-199.htm>

Purseigle, F., & Hervieu, B. (2022b). I. Une population effacée. In *Une agriculture sans agriculteurs* (p. 13-65). Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/une-agriculture-sans-agriculteurs--9782724637700-p-13.htm>

Purseigle, F., & Hervieu, B. (2022c). II. Des entreprises éclatées. In *Une agriculture sans agriculteurs* (p. 67-142). Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/une-agriculture-sans-agriculteurs--9782724637700-p-67.htm>

Purseigle, F., & Hervieu, B. (2022d). III. Des espaces disputés, des pouvoirs convoités. In *Une agriculture sans agriculteurs* (p. 143-197). Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/une-agriculture-sans-agriculteurs--9782724637700-p-143.htm>

Purseigle, F., & Hervieu, B. (2022e). Introduction. Une réalité impensée. In *Une agriculture sans agriculteurs* (p. 7-11). Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/une-agriculture-sans-agriculteurs--9782724637700-p-7.htm>

Purseigle, F., Jeanneaux, P., Bodiguel, L., & Hervieu, B. (2020). Eclatement et fragilisation du modèle de l'exploitation familiale à 2 UTH. *Agronomie, environnement et sociétés*. <https://doi.org/10.54800/uth202>

Rapport d'orientation 2019, *Pour une ruralité éternellement jeune*, Jeunes Agriculteurs.

Rapport d'orientation 2020, *Installation et transmission : des chefs d'entreprise formés, professionnels et accompagnés pour des agricultures renouvelées*, Jeunes Agriculteurs.

Rapport d'orientation 2022, *Pour une convergence entre les attentes du consommateur et la pérennisation des filières agricoles*, Jeunes Agriculteurs.

Rapport d'orientation 2023, *Agriculture et climat : les changements d'aujourd'hui deviennent les solutions de demain*, Jeunes Agriculteurs.

Résumé de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. (2023). FAO; IFAD; WHO; UNICEF; WFP; <https://doi.org/10.4060/cc6550fr>

Roux, C., & Dauce, H. (2014). Prendre en compte la « productivité territoriale » de l'agriculture ? *Pour*, 221(1), 125-130. <https://doi.org/10.3917/pour.221.0125>

Ruiz, A. V. (2023, mai 16). *Usages des robots en agriculture – 2023 – Observatoire des usages du numérique en agriculture*. <https://agrotic.org/observatoire/2023/05/16/usages-des-robots-en-agriculture-2023/>

Santé et bien-être des femmes au travail (exposé des motifs). (s. d.). Sénat. Consulté 26 février 2024, à l'adresse <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/pp122-537-expose.html>

Sociologie des exploitations / François Purseigle : « Les agricultures artisanales, patrimoniales et industrielles vont devoir cohabiter » / Portail Réussir. (s. d.). Consulté 21 novembre 2023, à l'adresse <https://www.reussir.fr/francois-purseigle-les-agricultures-artisanales-patrimoniales-et-industrielles-vont-devoir>

Space. (2023, décembre 21). *Bretagne. Pourquoi de plus en plus d'agriculteurs s'orientent vers le salariat ?* Ouest-France.fr. <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/bretagne-pourquoi-de-plus-en-plus-dagriculteurs-sorientent-vers-le-salariat-95d21e3e-9b4b-11ee-83ae-1fd73f8e6449>

Valluis, B., Bussière, C., Roux-Dessarps, M., & O'Brien, F. (2023). Fiscalité carbone : Contrainte ou aubaine pour l'agriculture ? In *Le Déméter 2023* (p. 203-217). IRIS éditions. <https://www.cairn.info/le-demeter-2023--0011662119-p-203.htm>

